

PLU

Vaugrigneuse

**PLU approuvé
par le Conseil Municipal
en date du 29 novembre 2013**

Maire de Vaugrigneuse
1 rue Héroard
91640 Vaugrigneuse
01 64 58 90 59



2. Rapport de présentation

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	Le PLU – Aspects généraux Le rapport de présentation	6
--------------	---	---

1^{ère} partie **DIAGNOSTIC ET FONCTIONNEMENT TERRITORIAL** **9**

Chapitre 1	Elément de cadrage	10
	1.1- Situation générale	10
	1.2- Les structures intercommunales	12
	1.3- Le territoire communal	13
Chapitre 2	Données démographiques	14
	2.1- La population communale et ses évolutions	14
	2.2- Caractéristiques des ménages et des habitants	18
Chapitre 3	Données générales sur l'habitat	22
	3.1- Evolution du parc de logements	22
	3.2- Caractéristiques des résidences principales	24
	3.3- Les besoins et perspectives d'évolution	26
	3.4- Evaluation du potentiel d'urbanisation résidentielle	30
Chapitre 4	Equipements et services à la population	35
	4.1- Le niveau d'équipements général	35
	4.2- Les équipements de la commune	36
Chapitre 5	Données socio-économiques	40
	5.1- La population active	40
	5.2- Les activités dans le secteur	45
	5.3- Les activités à Vaugrigneuse	46
Chapitre 6	Diagnostic agricole et forestier	48
	6.1- Etat des lieux des activités agricoles	48
	6.2- Etat des lieux des activités forestières	52
Chapitre 7	Circulations et déplacements	54
	7.1- Les moyens de transports et de déplacements	54
	7.2- Les grands flux	59
	7.3- Les circulations dans la commune	61
	7.4- La sécurité	64
	7.5- Les orientations supra-communales	65

2^{ème} partie **ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT** **69**

Chapitre 1	Géomorphologie du territoire	70
	1.1- La topographie	70
	1.2- La géologie	71
	1.3- L'hydrologie	72
	1.4- Données climatiques	78

Chapitre 2	<i>L'environnement naturel et les paysages</i>	79
	2.1- Les milieux naturels	79
	2.2- Les supports de biodiversité : analyse de la faune et la flore	88
	2.3- les espaces et milieux protégés	90
Chapitre 3	<i>Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers</i>	92
	3.1- Etat « 0 »1999 : la tache urbaine de Vaugrigneuse	92
	3.2- Bilan de la consommation des espaces naturels, agricole et forestiers entre 1999 et 2009	93
Chapitre 4	<i>L'analyse urbaine et patrimoine</i>	95
	4.1- Evolution urbaine	95
	4.2- Organisation urbaine : le bourg et ses hameaux	97
Chapitre 5	<i>Le patrimoine</i>	103
	5.1- La protection des monuments historiques	103
	5.2- Le patrimoine bâti d'intérêt local	103
	5.3- Les sites archéologiques	108
Chapitre 6	<i>ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DU TERRITOIRE</i>	110
	6.1- L'eau : qualités et usages	110
	6.2- les réseaux et services de communications numériques	112
	6.3- L'Air : contexte et qualité	116
	6.4- Les nuisances sonores	120
	6.5- Les risques naturels et technologiques	122
	6.6- La gestion des déchets	126
	6.7- Les potentiels en énergie	127
3^{ème} partie	<i>JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS DANS LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	129
Chapitre 1	<i>Les besoins et objectifs du projet communal</i>	131
	1.1- Des constats aux objectifs	131
	1.2- Des objectifs généraux aux orientations du PADD	135
	1.3- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation	138
Chapitre 2	<i>Traduction du PADD dans les pièces du PLU</i>	142
Chapitre 3	<i>Les choix retenus pour la délimitation des zones</i>	146
	3.1- Généralités	146
	3.2- Evolution générale des zones	148
	3.3- Evolution détaillée par zones	149
	3.4- Bilan de la consommation des espaces agricoles, forestiers et naturels	163
Chapitre 4	<i>Explications des limitations administratives à l'utilisation du sol</i>	167
	4.1- Généralités	167
	4.2- Dispositions particulières par zones	174
	4.3- Dispositions diverses	187

4^{ème} partie	EVALUATION DES INCIDENCES DU PLAN	202
	<i>Evaluation des impacts sur ...</i>	
	1. Le cadre physique	204
	2. La qualité environnementale	204
	3. Les paysages et les espaces naturels	206
	4. L'occupation des sols et l'urbanisation	207
	5. Les circulations	208
	6. Les risques et nuisances	209
	7. La gestion des déchets	210
	8. Les économies d'énergie et l'usage d'énergies renouvelables	211
5^{ème} partie	INCIDENCES POUR L'EVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN	212
	<i>Tableau des surfaces</i>	<i>214</i>

Avant-propos

LE P.L.U - ASPECTS GENERAUX

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) est l'un des instruments de l'urbanisme de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain. L'article L.121.1 du code de l'urbanisme fixe les principes fondamentaux qui s'imposent aux PLU, il s'agit :

- De l'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, d'une part, et l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels, la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables, la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville,
- De la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs,
- D'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Par ailleurs, le PLU doit prendre en compte les dispositions et les orientations de documents intercommunaux :

- Le **Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)**, approuvé le 26 avril 1994. Il définit les grands axes suivants :
 - Organisation polycentrique du développement en confortant les pôles urbains.
 - Satisfaction des besoins en logements et en emplois en assurant la diversité et en tendant à un meilleur équilibre habitat/emploi.
 - Préservation des espaces agricoles, boisés et paysagers de façon à irriguer l'agglomération par les espaces naturels.
 - Meilleure réponse aux besoins de transport et d'échanges en tissant un véritable maillage de transports collectifs, en hiérarchisant le réseau routier et en le complétant pour les déplacements transversaux.
- Le **Schéma Directeur Local de la région de Limours**, approuvé le 6 janvier 1995 dont les objectifs sont les suivants :
 - La protection et la valorisation des espaces naturels, des espaces boisés, des espaces agricoles et paysagers.
 - La réduction des nuisances.
 - La maîtrise de la croissance urbaine.
 - L'amélioration des conditions de transports et d'échange.
 - Un développement intercommunal et solidaire.
- Le **Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile de France**, approuvé le 15 décembre 2000, définit les principes permettant d'organiser les déplacements de personnes, de transport des marchandises, la circulation, le stationnement. Le Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile de France, en cours de révision, a été arrêté par le Conseil Régional le 16 février 2012.

- **Le Schéma Directeur de la Voirie Départementale 2015**, a été élaboré en vue de succéder au schéma routier départemental de 1989. Il fixe les principaux objectifs départementaux et réaffirme la volonté du département :
 - d'améliorer la sécurité routière ;
 - d'œuvrer pour une organisation des déplacements sur la voirie qui concilient transports publics, automobiles, cycles et piétons ;
 - de préserver l'environnement ;
 - d'assurer le développement économique et social du département ;
 - de conserver et mettre en valeur le patrimoine viaire ;
 - de renforcer la coordination entre les démarches d'aménagement et d'urbanisme et celle du département.
- **Le Schéma de Développement Commercial de l'Essonne** approuvé en 2004. Ce SDC est un outil de réflexion au niveau départemental qui fournit un panorama de la situation de l'appareil commercial dans l'Essonne avec ses forces et ses faiblesses, un descriptif des pôles commerciaux structurants du département et leur relation avec l'aménagement urbain, des éléments de prospective, des outils de réflexions et de décision.
- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau normands côtiers**
Le SDAGE Seine Normandie a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 Septembre 1996, modifié les 19 Octobre 2000 et 21 février 2003, puis révisé. Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau normands côtiers est entré en vigueur le 17 décembre 2009. Il fixe, pour une période de six ans (2009-2015), « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » à atteindre dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ».
- **Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette** approuvé le 9 juin 2006. Les grandes orientations du SAGE sont les suivantes :
 - Conservation et développement des bandes enherbées le long des cours d'eau,
 - Prise en compte des zones potentielles de crues,
 - Gestion quantitative des eaux pluviales, notamment en privilégiant les techniques alternatives de rétention des eaux pluviales à la parcelle.
- Le projet départemental **Essonne 2020** approuvé par le Conseil Général le 25 septembre 2006. Il s'agit d'une vaste démarche prospective et participative qui identifie la stratégie et les projets à promouvoir à l'horizon 2020 pour un aménagement équilibré et un développement durable de tout le territoire et pour assurer l'amélioration de la qualité de vie de tous les Essonnais. 6 Projets d'Intérêt Départemental (PID) ont été identifiés, reposant sur des enjeux et des projets à porter collectivement.
A ce titre, Vaugrigneuse se situe à l'interface des PID « Massy/Saclay/Courtaboeuf » et « Sud Essonne », dont les dynamiques reposent sur plusieurs défis, parmi lesquels :
 - l'aménagement et la valorisation du territoire, par la mise en valeur de ses atouts résidentiels,
 - l'amélioration de la desserte en transports, afin de favoriser les synergies avec le nord Essonne,
 - le développement d'une offre loisirs et tourisme à vocation régionale, en s'appuyant sur le potentiel existant (Courson, Le Val-Saint-Germain...) et en réalisant des projets d'envergure,
 - la prise en compte des spécificités agricoles et environnementales, notamment autour de projets de valorisation de l'agriculture périurbaine et de l'innovation (agroressources, bois énergie...)
 - l'affirmation d'une ambition PME-PMI.
- **Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Ile-de-France** arrêté le 14 décembre 2012. Ce schéma d'aménagement du territoire protège certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) et vise le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau.
- **Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France** mis en révision en 2011 et approuvé par arrêté interpréfectoral en date du 26 mars 2013. Ce plan a été révisé dans le but de renforcer les actions en faveur de la qualité de l'air, en particulier en ce qui concerne les pollutions diffuses d'origine locale issues du trafic routier et du chauffage, qui constituent désormais de très loin le premier enjeu pour respecter les normes de qualité de l'air. Le plan se compose de mesures réglementaires et d'actions incitatives, dans l'objectif d'agir sur tous les secteurs responsables d'émissions polluantes en Ile-de-France.
- **Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de l'Essonne** en cours d'élaboration. Ce plan est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

La fonction du Plan Local d'Urbanisme est de promouvoir un véritable projet urbain pour la commune de Vaugrigneuse.

DOCUMENT D'URBANISME : ELABORATION ET EVOLUTION

1. **ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**
15 février 1982 Approbation du POS par délibération du conseil municipal
2. **MODIFICATION N°1**
1er décembre 1986 Approbation du POS par délibération du conseil municipal
3. **MODIFICATION N°2**
30 novembre 1990 Approbation du POS par délibération du conseil municipal
4. **REVISION GLOBALE DU POS**
30 juin 1999 Approbation du POS par délibération du conseil municipal
5. **MODIFICATION N°1**
21 juin 2002 Approbation du POS par délibération du conseil municipal
6. **MODIFICATION N°2**
31 janvier 2005 Approbation du POS par délibération du conseil municipal
7. **REVISION SIMPLIFIEE**
5 décembre 2008 Approbation du POS par délibération du conseil municipal

8. REVISION COMPLETE ET TRANSFORMATION EN PLU

Par délibération en date du 30 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la mise en révision totale du Plan d'Occupation des Sols de Vaugrigneuse et de prescrire l'élaboration du P.L.U.

LE RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport de présentation effectué dans le cadre de la révision du P.L.U s'applique à tout le territoire de la commune.

Les objectifs du rapport de présentation sont d'apporter une information générale, de déterminer les enjeux et besoins de la commune, ainsi que de justifier les grandes orientations d'aménagement.

A cet effet, il doit :

- **exposer le diagnostic** établi au regard des données économiques, démographiques, et sur le logement (1^{ère} partie),
- **analyser l'état initial du site et de l'environnement** (2^{ème} partie),
- **expliquer les choix retenus** sur les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement (3^{ème} partie),
- **évaluer les impacts** des aménagements sur l'environnement (4^{ème} partie),
- **donner des indicateurs pour l'évaluation des résultats** de l'application du plan (5^{ème} partie).

PREMIER PARTIE

**Diagnostic et
fonctionnement territorial**

1. Eléments de cadrage

1.1 - SITUATION GENERALE

Vaugrigneuse est une commune périurbaine de la Région Ile-de-France, située au cœur Ouest du département de l'Essonne, à environ 30 km au Sud de Paris.

Localisée dans la partie rurale de l'Essonne, Vaugrigneuse appartient à la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL).

Le territoire de Vaugrigneuse est limitrophe des communes de :

- Forges-les-Bains et Briis-sous-Forges au Nord-Ouest,
- Angervilliers à l'Ouest.
- Courson-Monteloup à l'Est,
- Saint-Maurice-Montcouronne et Val-Saint-Germain au Sud,

Localisation de Vaugrigneuse

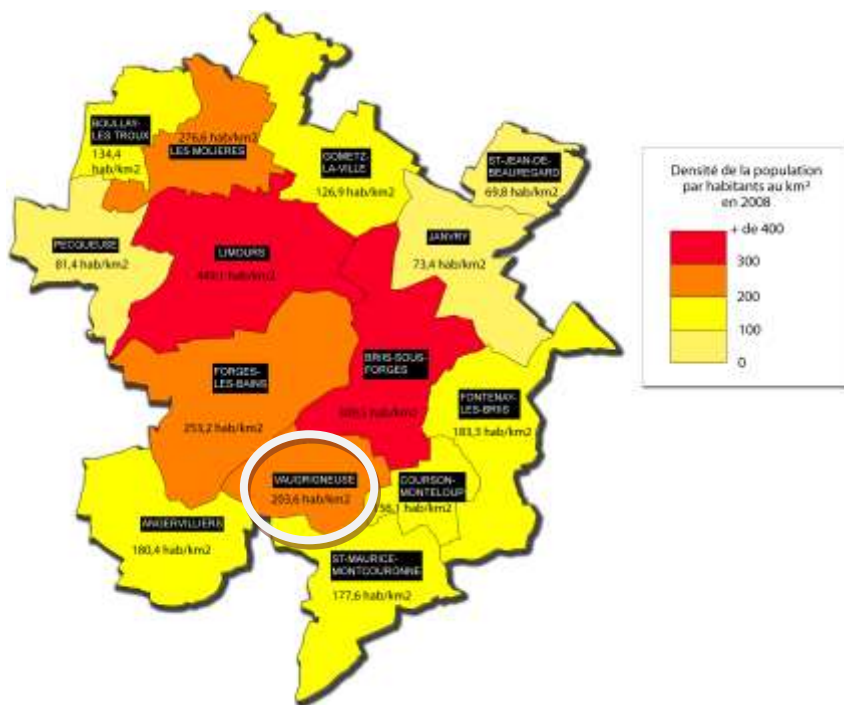


Les communes limitrophes de Vaugrigneuse

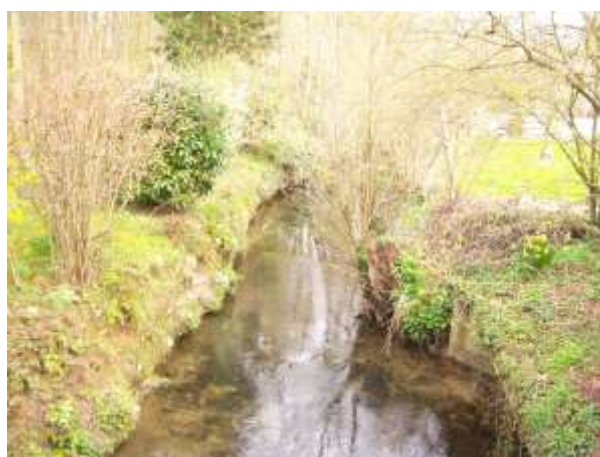


Le territoire de Vaugrigneuse couvre une superficie d'environ **606 hectares** où les espaces naturels sont largement dominants avec seulement 16 % du territoire urbanisé.

Avec une population de **1234 habitants en 2008** (données INSEE), la densité de Vaugrigneuse (**supérieure à 200 habitants / Km²**) est relativement importante comparativement aux communes voisines.



Avec ces vastes massifs boisés, des espaces agricoles et ces constructions traditionnelles, les habitants de Vaugrigneuse bénéficient d'un cadre de vie agréable en couronne périurbaine de l'agglomération parisienne. Malgré le développement de ces 30 dernières années, la commune a su préserver son caractère rural.



1.2 – LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

La commune adhère à plusieurs structures intercommunales, à la compétence différente et couvrant des périmètres variés :

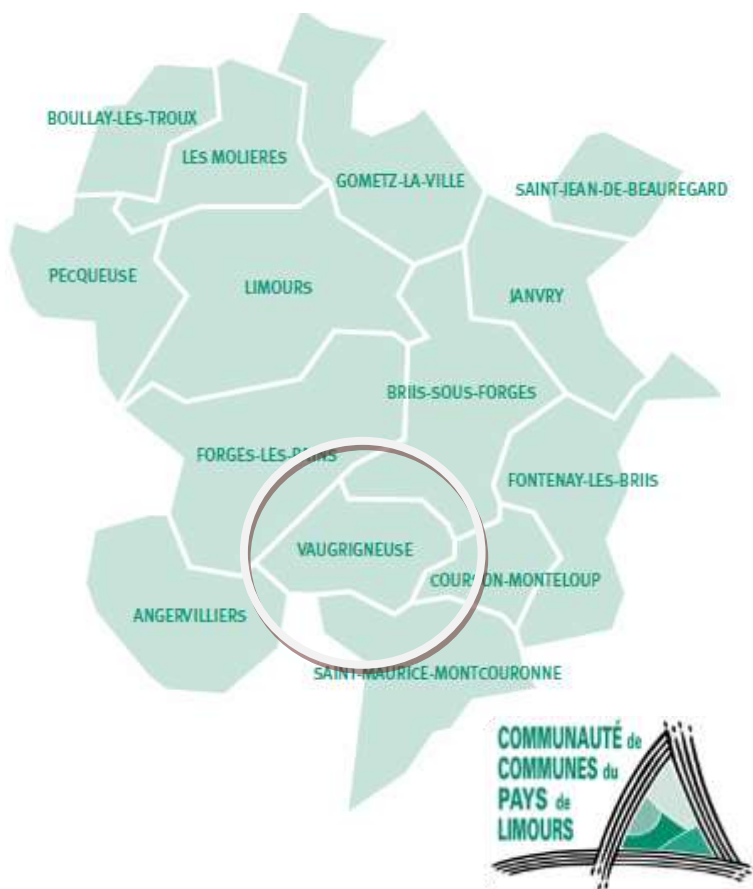
- **La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL)**, qui a été créée le 1^{er} janvier 2002, en remplacement de l'ancien District du canton de Limours créé en 1964, regroupe 14 communes dont 11 du canton de Limours et 3 autres communes limitrophes. La commune de Vaugrigneuse a intégré la CCPL le 1^{er} janvier 2007.

Ses compétences sont :

- L'aménagement de l'espace : Elaboration, suivi et révision d'un schéma d'urbanisme, ZAC d'au moins un hectare à vocation économique.
- le développement économique : Etude et création de zones d'activités ou d'extension des zones existantes, promotion et valorisation des sites d'accueil d'entreprises, valorisation des activités de proximité (commerce, artisanat), service d'appui pour l'emploi.
- Protection et mise en valeur de l'environnement : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, préservation des chemins de randonnées, entretien des espaces verts communautaires.
- Politique du logement social : Comité intercommunal du logement, suivi du Programme Local de l'Habitat en concertation avec les communes, constitution de réserves foncières pour le logement social et aide aux projets des communes, aires d'accueil des gens du voyage.
- Action sociale : Participation à la gestion de foyer logement pour personnes âgées, gestion des centres de loisirs primaire et maternel, actions pour les modes de garde de la petite enfance.
- Action culturelle : Programmation annuelle d'activités culturelles, valorisation du patrimoine et actions favorisant la lecture publique.
- Domaine scolaire : Transports scolaires pour le second degré et transports des activités piscine du primaire.
- Compétences diverses : Imprimerie, gestion des équipements sportifs et culturels intercommunaux, promotion touristique, services aux communes et aux associations.

Mais également :

- **Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères** de l'Hurepoix (SICTOM). Le SICTOM regroupe 47 communes des cantons d'Arpajon, de Dourdan, de Limours, de Saint-Chéron et limitrophes.
- **Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région d'Angervilliers** (SIAEP) qui regroupe 9 communes : Angervilliers, Briis-sous-Forges, Bruyères-le-Châtel, Courson-



Monteloup, Fontenay-les-Briis, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Maurice-Montcouronne, le-Val-Saint-Germain, Vaugrigneuse. Il a pour compétence l'adduction et la distribution de l'eau potable sur une grande partie de la commune.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Hydraulique et de l'Assainissement du Pays de Limours (SIHA)** qui regroupe 8 communes (Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Limours, Pecqueuse, Vaugrigneuse). Il assure le drainage et l'assainissement rural ainsi que l'aménagement du bassin de la Prédecelle. Angervilliers adhère à ce syndicat depuis mi-2009.
- **Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Orme**

1.3 – LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le territoire communal s'inscrit dans la région naturelle du Hurepoix, qui se caractérise par une alternance d'agriculture et de boisements. Le territoire de Vaugrigneuse est principalement marqué par des espaces naturels et agricoles qui couvrent près de 2/3 du territoire communal.

Le village de Vaugrigneuse, dont l'espace urbain occupe un quart du territoire, se structure autour des deux axes de circulations :

- **le bourg, Launay-Courson** et la **Fontaine aux Cossons** se sont développés aux abords de la **RD 131**,
- **les hameaux de Machery et des Petites Buttes** aux abords d'un axe Est-Ouest composé de la rue de la Chardonnière, de la rue des Jardins et de la Rue de la mare aux Chats.

A noter que la ligne de TGV et l'autoroute A 10 constituent une barrière anthropique sur la partie Nord de la commune où seuls des espaces dits naturels se sont développés. Ces axes ne desservent pas la commune et les lieux de franchissement sont réduits. La fragmentation du territoire est accentuée par les remblais de protections de ces voies.

Organisation du territoire de Vaugrigneuse



Source : SIAM, 2012

1. Les données démographiques

L'analyse démographique de Vaugrigneuse est issue des recensements INSEE de 1975, de 1982, de 1990, de 1999, de 2006, de 2008 et complétée dans la mesure du possible par des données plus récentes de source communale.

2.1 – LA POPULATION COMMUNALE ET SES EVOLUTIONS

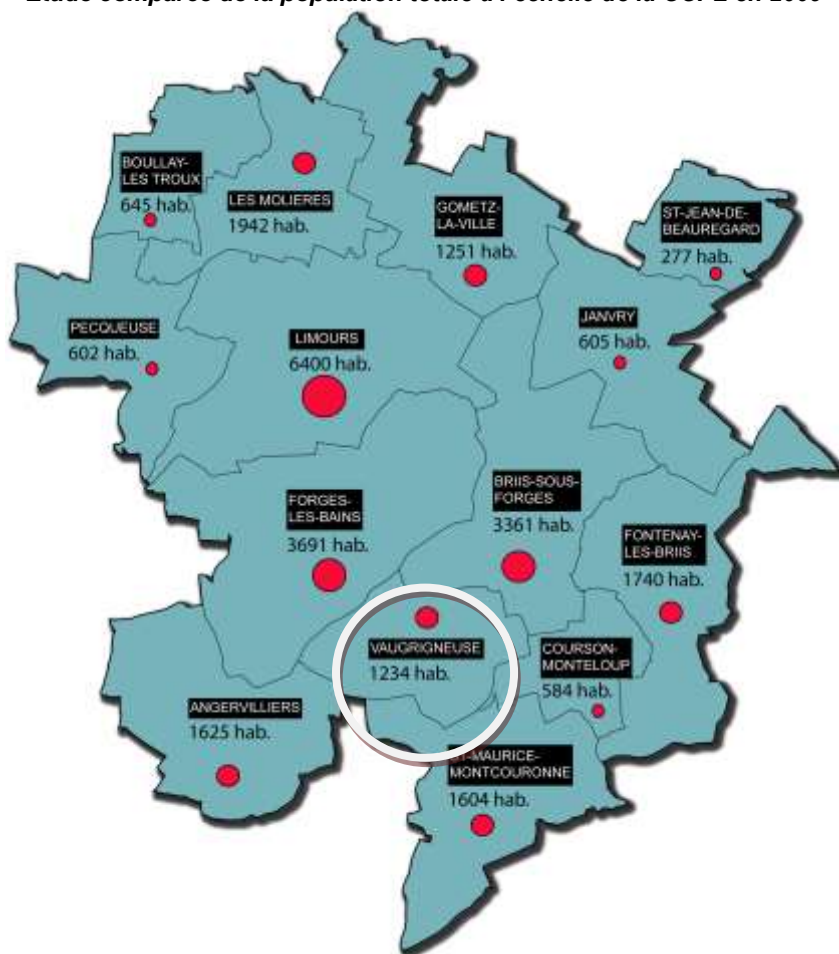
RAPPEL / Définition de la population totale selon l'INSEE

La définition de la population légale en vigueur a évolué entre celle du dernier recensement et celle en vigueur entre 1975 et 1999, ainsi :

Sur la période 1975-1999, « la population sans double compte » est l'indicateur de référence utilisé par l'INSEE dans des analyses démographiques. Ce recensement ne comptabilise qu'une seule fois les personnes ayant des attaches dans plusieurs communes (élèves internes, militaires du contingent ou personnes vivant en collectivité) et présente l'intérêt d'être cumulable à tous les niveaux géographiques.

Au dernier recensement, le terme générique de "populations légales" regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires. L'indicateur « population sans double compte » ne figure plus dans les analyses.

Etude comparée de la population totale à l'échelle de la CCPL en 2009



Selon le dernier recensement, **Vaugrigneuse compte 1 254 habitants en 2009.**

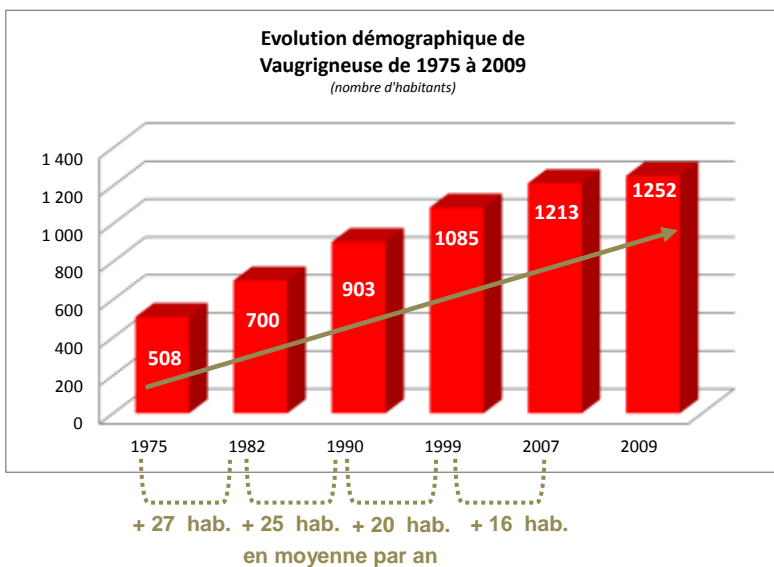
L'analyse des caractéristiques de la population de Vaugrigneuse s'appuie sur les dernières données de l'INSEE disponibles (2008). Ces données devront ainsi être nuancées.

En 2008, la commune de Vaugrigneuse accueille environ 5 % de la population communautaire du Pays de Limours (1 234 habitants). Elle se place en 7ème position démographique dans le territoire de la CCPL.

Elle est encadrée par des communes plus peuplées en 2008 notamment :

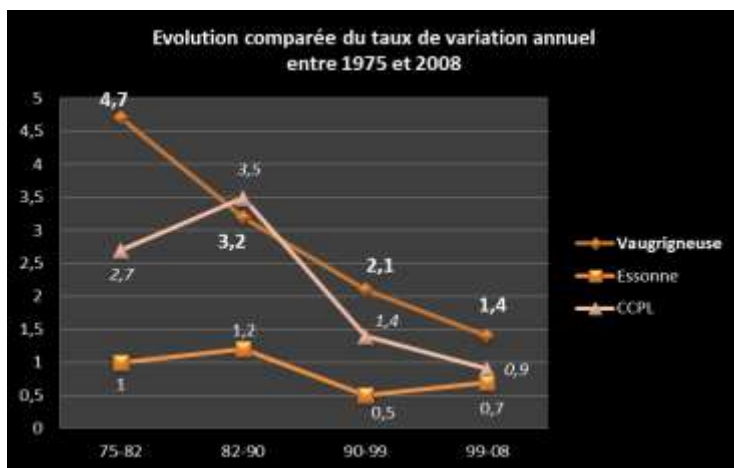
- Dourdan, chef lieu du canton, qui compte 9 625 habitants (Source : INSEE, 2008),
- Etampes avec 22 205 habitants localisée à 30 km (Source : INSEE, 2008),
- Limours avec 6 400 habitants, commune la plus peuplée de la CCPL (Source : INSEE, 2008).

Les évolutions de la population communale...



La population de Vaugrignouse a plus que doublé en 30 ans : elle est passée de 508 habitants en 1975 à 1213 habitants en 2007 et **1252 en 2009**.

Une tendance au ralentissement du rythme de la croissance démographique est constatée entre chaque période intercensitaire.



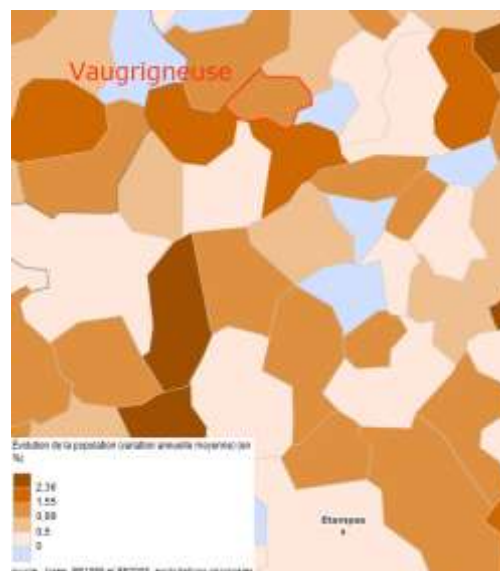
L'évolution du taux de variation annuel fait clairement apparaître **une chute du taux de variation annuel depuis les années 70 sur la commune**.

Les périodes 1975-1982 et 1982-1990 s'identifient par des taux de variation élevés (4,7 % entre 1975-1982 et 3,5 % entre 1982-1990), lié à la réalisation d'un nombre relativement important de logements. A l'échelle du département, les variations observées sont nettement inférieures. Tandis qu'un fort développement démographique est identifié dans les années 80 sur la CCPL (3,2 % pour la CCPL et

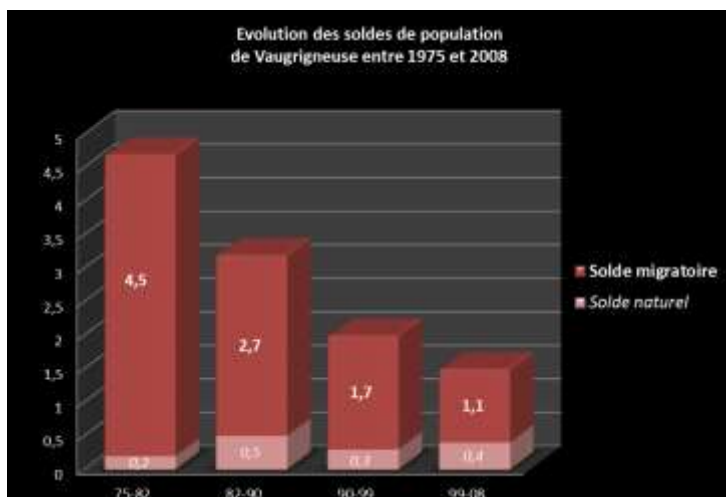
1,17 % en Essonne entre 1982 et 1990).

Suite à ces périodes de forte croissance, la croissance annuelle de Vaugrignouse et de la CCPL progresse à la baisse. Sur la dernière période intercensitaire (1999-2006), **le taux de variation annuel est plus faible qu'entre 1990-1999**. Ce phénomène est également observé à l'échelle intercommunale (1,6 % en 1990-1999 et 1 % entre 1999-2008).

Etude comparée de l'évolution de la population sur Vaugrignouse et ses communes voisines en 2008 →



Les facteurs de l'évolution démographique :



D'une manière générale, l'évolution démographique est due à deux phénomènes qui se cumulent :

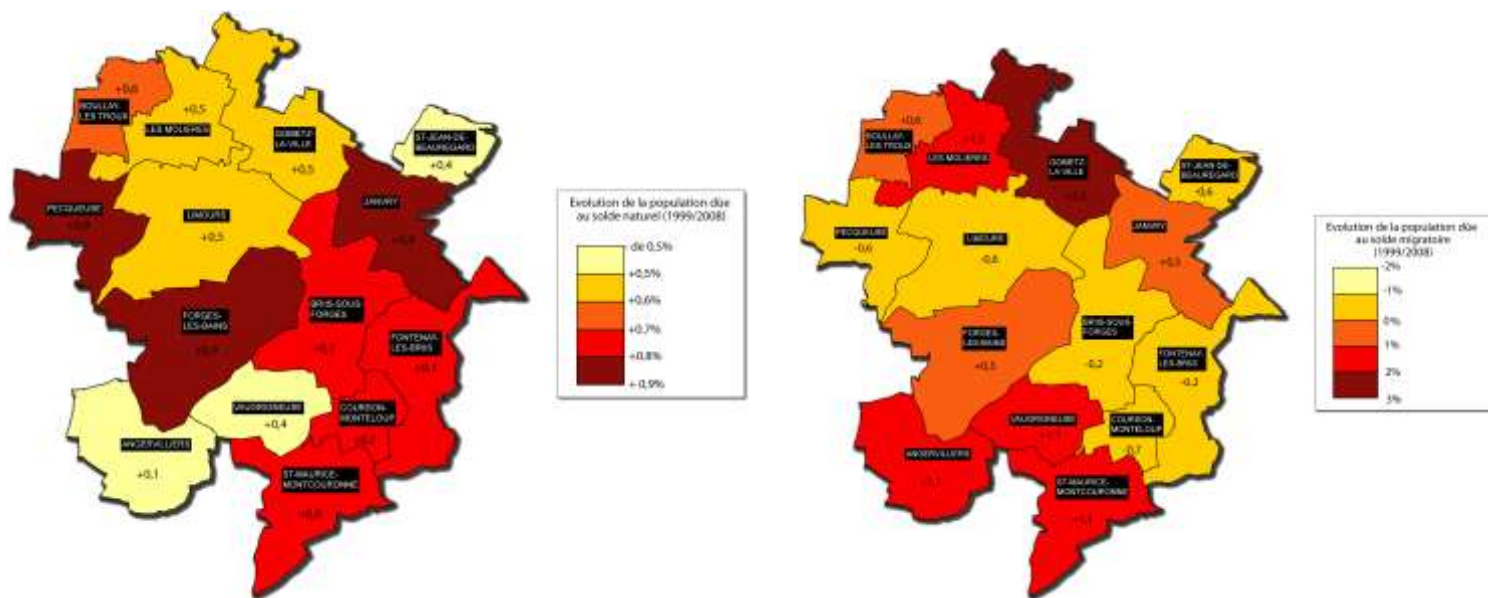
- **le solde naturel**, qui se définit par la différence entre les naissances et décès des habitants de Vaugrigneuse.
- **le solde migratoire** qui traduit l'arrivée (positif) ou le départ (négatif) de populations à Vaugrigneuse.

Sur Vaugrigneuse, la variation de la population totale est issue principalement des fluctuations du solde migratoire sur 1975-99. En effet, on constate que sur chaque période le solde naturel est faible comparativement au solde migratoire.

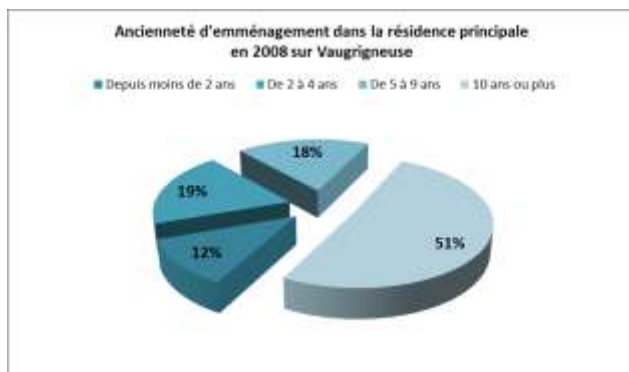
Depuis les années 70, le territoire de Vaugrigneuse connaît de forte mutation avec l'arrivée très importante de nouvelles populations. Un net ralentissement est ainsi constaté à partir de 1990 où le solde migratoire chute fortement (solde migratoire de +4,5 en 1975 à +1,1 en 2008).

Même si l'arrivée de nouveaux ménages peut être observée entre 1999-2007, le solde naturel ne permet pas de compenser la baisse du solde migratoire (solde naturel de +0,4 et solde migratoire de +1,1 en 2008). Comparativement aux autres communes de la CCPL, Vaugrigneuse fait partie des communes ayant un solde migratoire important et un solde naturel très faible.

Etude comparée des facteurs d'évolution démographique entre 1999 et 2008

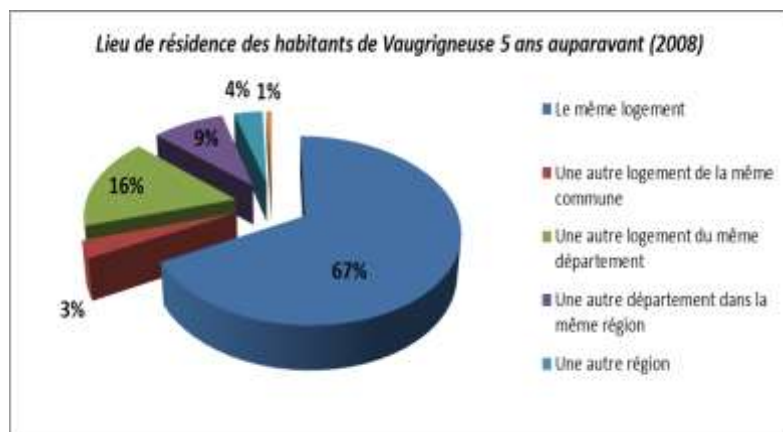


Une forte stabilité résidentielle



Près de 1 habitant sur 2 réside sur la commune depuis au moins 10 ans en 2008 (51% des habitants) et un tiers des résidents depuis plus de 20 ans. Une forte stabilité de la population venue s'installer à Vaugrigneuse est ainsi constatée en 2008.

De plus, une stabilité de la population au sein de leur lieu de résidence est constatée puisque 67,3 % de la population réside dans le même logement depuis au moins 5 ans.



Les nouvelles populations proviennent principalement des autres communes de l'Essonne et d'Ile-de-France.

Une forte stabilité de la population est constatée à l'échelle communale. En effet, plus de 67 % des résidents habitait déjà sur Vaugrigneuse 5 ans auparavant. Toutefois, une faible mobilité au sein du parc est également constatée puisque seulement 3 % de la population a poursuivi son parcours résidentiel sur le territoire communal.

Le départ des résidents semble dû à trois types de phénomènes :

- **La décohabitation** : les enfants arrivés avec leurs parents, il y a dix ou quinze ans, et qui ont aujourd'hui entre 20 et 30 ans quittent le foyer familial pour s'installer dans les communes proposant des logements plus abordables (niveaux de prix) et plus adaptés à leurs conditions de vie (logements en location et de petite ou moyenne taille).
- **Le desserrement des ménages** : les évolutions sociales tendent vers l'éclatement des cellules familiales et donc le départ d'habitants en raison de séparations, de divorces ou de décès de l'un des membres entraînant un changement de mode de vie.
- **Le changement de mode de vie ou de la délocalisation professionnelle** : personnes âgées qui ont quitté la commune pour se rapprocher de services adaptés ou familles cherchant la proximité avec leur lieu professionnel.

Le nombre et la typologie des logements proposés ne suffisent pas à répondre à une demande locale de la part de jeunes décohabitants recherchant plutôt des logements locatifs ou en accession adaptés à leurs besoins (en termes de taille de logements) ou à leurs ressources.

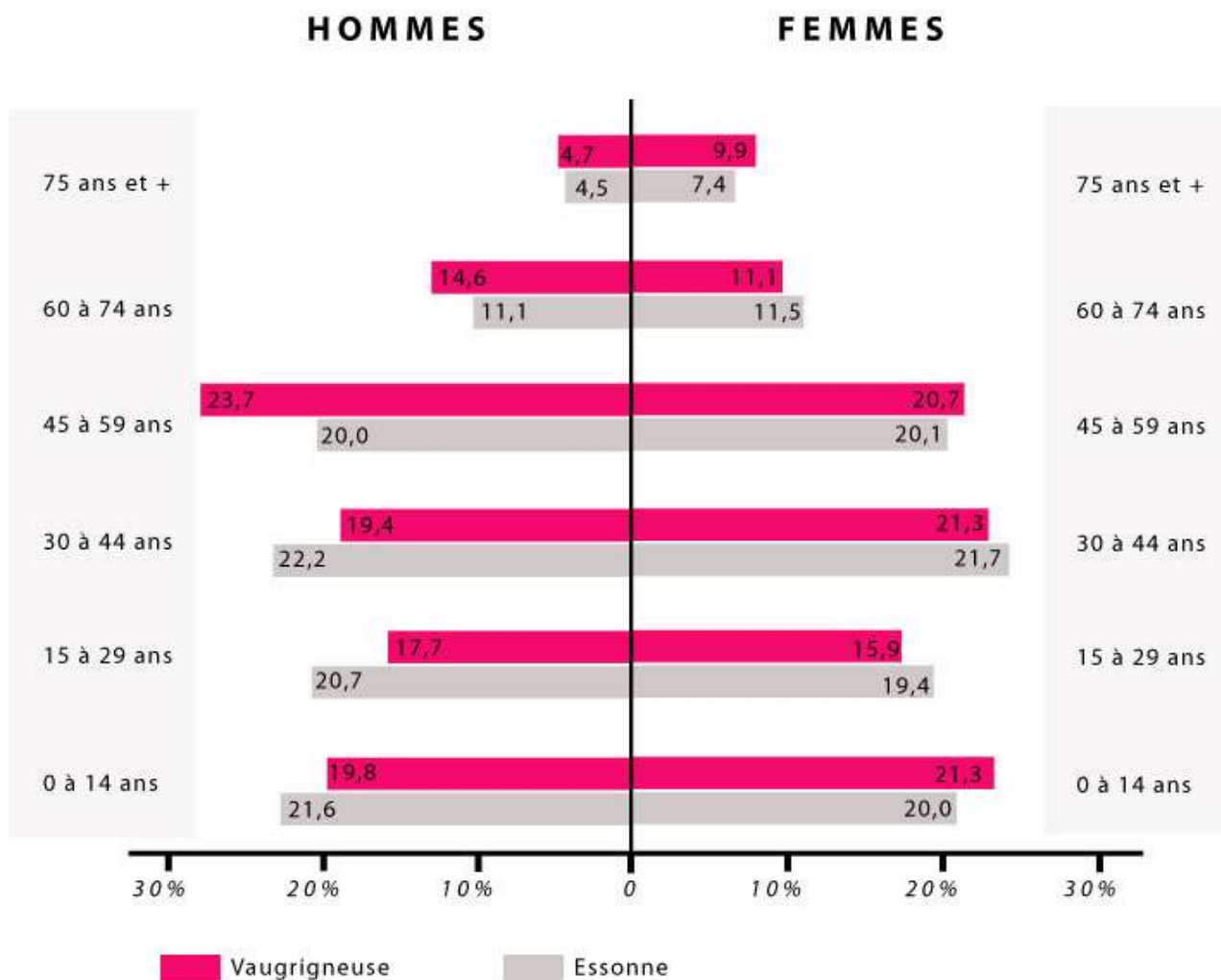
2.2 – CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DES HABITANTS

Structure par âge et par sexe de la population

La pyramide des âges de Vaugrigneuse en 2008 indique la composition de la population par classe d'âges et par sexe, à un moment donné. La structure de la population de Vaugrigneuse est caractérisée par :

- Une surreprésentation des femmes de 75 ans et plus qui s'explique par la présence d'un établissement accueillant des personnes âgées.
- Une forte représentation des populations les plus âgées (des 45-59 ans et des 75 ans et plus)
- Une sous-représentation des populations les plus jeunes (0-14 ans) sur Vaugrigneuse en comparaison des autres communes du département en 2008.

Pyramide des âges comparée de Vaugrigneuse et de l'Essonne, en 2008

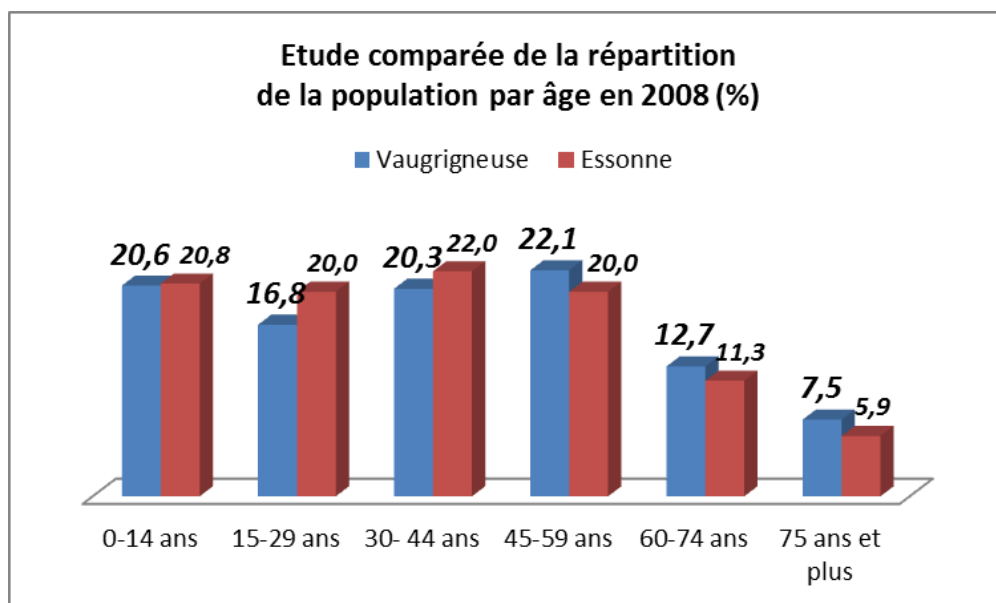
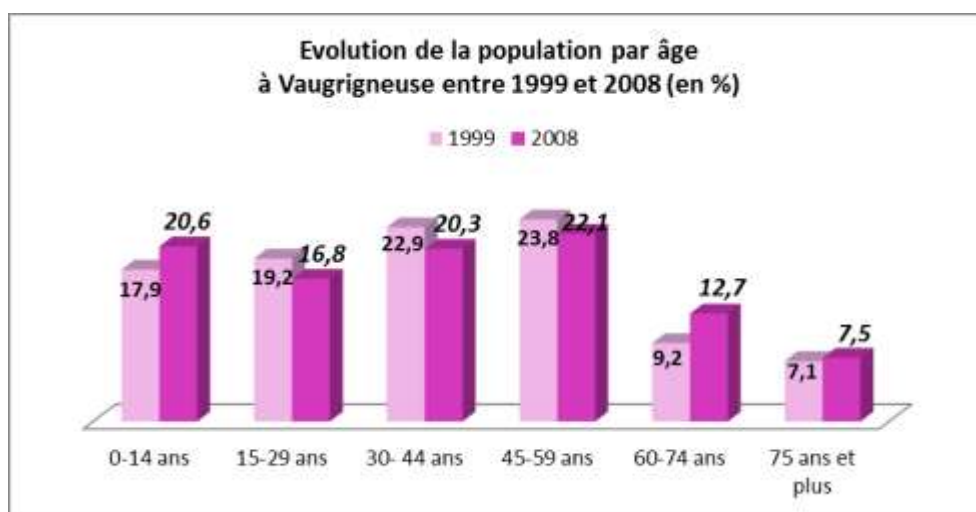


Une tendance au vieillissement de la population qui perdure

Entre 1999 et 2008, les indicateurs de jeunesse mettaient en évidence une tendance au vieillissement de la population de Vaugrigneuse, déjà constatée depuis les années 1975.

Sur la dernière période intercensitaire, la tendance au vieillissement est encore d'actualité puisque :

- La part des 0-14 ans en 2008 est supérieure à celle de 1999. Mais la population de moins de 40 ans a légèrement baissé entre ces deux périodes intercensitaires. On constate toutefois que la représentation des 0-14 ans est moins conséquente sur la commune que sur les communes essonniennes et sur la communauté de communes.
- La part des plus de 60 ans a également augmenté et reste élevée comparativement au département de l'Essonne et au territoire de la CCPL. La présence de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sur le territoire impacte directement la structure de la population de Vaugrigneuse notamment les plus de 75 ans.



L'INDICE DE JEUNESSE (part des moins de 20 ans sur les plus 60 ans) : la tendance au vieillissement de la population n'échappe pas à la population de Vaugrigneuse malgré l'arrivée de populations nouvelles sur son territoire. L'indice de jeunesse baisse fortement entre 1982 et 2008. De plus, la part des moins de 20 ans comparativement aux plus de 60 ans est moins importante en 2008 qu'en 1999.

Evolution de l'indice de jeunesse

Indice de jeunesse	1982	1990	1999	2008
Vaugrigneuse	4,2	3	1,5	1,3
CCPL	-	-	-	0.6
Essonne	2,7	2,2	1,8	1,6
Ile-de-France	-	-	1,5	1,5

*Indice de Jeunesse = $\frac{\text{Population des } - 20 \text{ ans}}{\text{Population des } + 60 \text{ ans}}$

La taille des ménages

Evolution de la taille moyenne des ménages

	1975	1982	1990	1999	2008
Vaugrigneuse	3,2	3,2	3,0	2,6	2,6
Essonne	3,1	2,9	2,8	2,6	2,5

Depuis les années 70, le nombre de personnes par ménage a fortement diminué puisque la taille des ménages est passée de 3,2 en 1975 à 2,6 en 2008.

La taille moyenne des ménages se maintient depuis les années 2000 et reste supérieure à celle enregistrée sur le département.

EN RESUME...

L'EXISTANT

- **1234 habitants en 2008** (selon la définition de la population légale de l'INSEE). Depuis les années 70, la population a doublé.
- Une augmentation démographique constante depuis les années 70.
- Une stabilité des ménages sur la commune : près de 1 habitant sur 2 réside sur la commune depuis au moins 10 ans en 2008.

LES EVOLUTIONS RECENTES

- Une tendance au vieillissement de la population est constatée : la part des moins de 20 ans comparativement aux plus de 60 ans est moins importante en 2008 qu'en 1999.
- Une tendance à la baisse de la taille des ménages s'est amorcée depuis 1990. Toutefois, le nombre de personnes par ménage (2,6 pers./ménages en 2008) reste supérieur aux communes essonniennes.

LES BESOINS ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

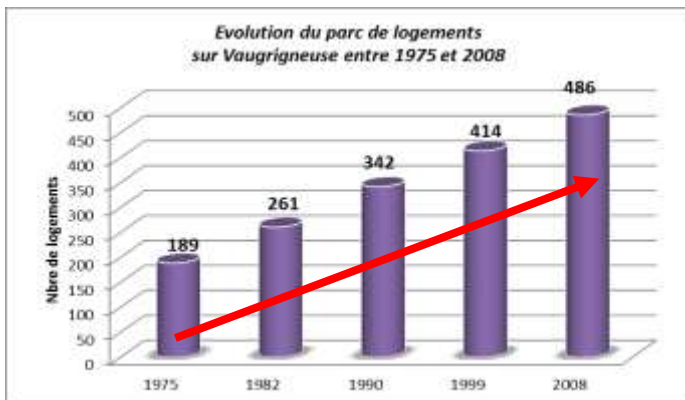
- Poursuivre le renouvellement de la population, en favorisant une croissance démographique modérée.
- Agir pour un renouvellement diversifié de la population afin de limiter le vieillissement.

3. Données générales sur l'habitat

L'analyse démographique de Vaugrigneuse est issue des recensements INSEE de 1975, de 1982, de 1990, de 1999, de 2007 et complétée dans la mesure du possible par des données plus récentes de source communale.

3.1 – EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

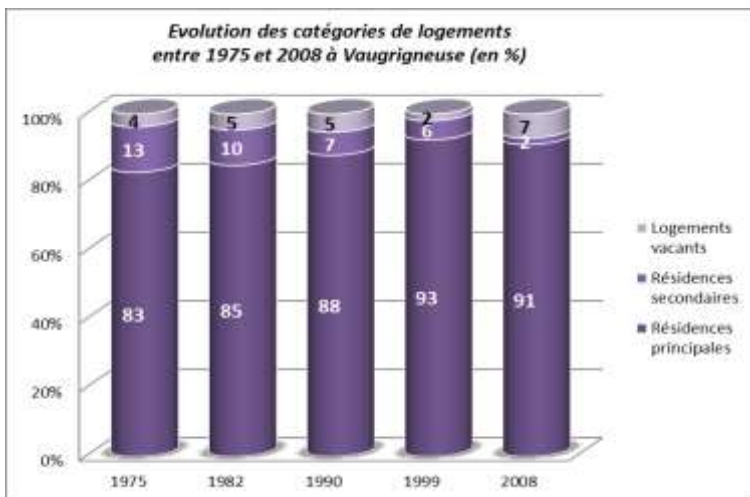
Une croissance globale du parc de logements depuis les années 70



En 2008, Vaugrigneuse compte 486 logements, soit 15 % de plus qu'en 1999.

Vaugrigneuse a connu une forte croissance constante de son parc résidentiel depuis les années 70 :

- Env. 10 logements par an entre 1975-1982 et 1982-1990
- Env. 8 logements par an entre 1990-1999 et 1999-2008

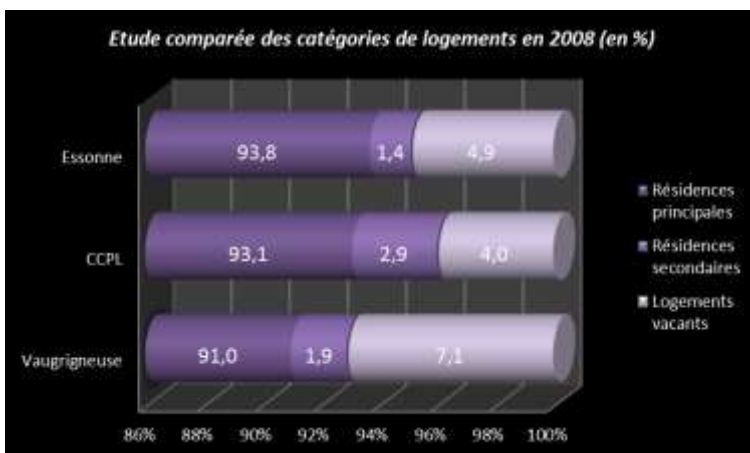


Le parc de **résidences principales** constitue une large majorité des logements (93 % du parc total en 2007).

Les **résidences vacantes** représentent une faible part des logements sur la commune mais qui reste supérieure à celles identifiées à l'échelle de la CCPL et des communes de l'Essonne.

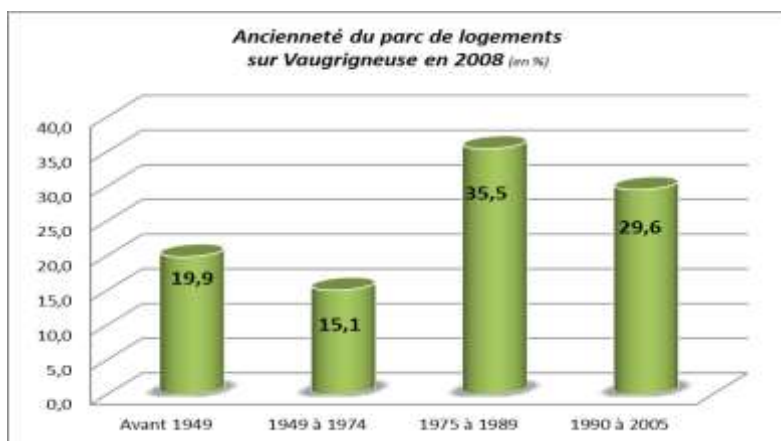
Les logements vacants sont des logements inoccupés :

- proposé à la vente, à la location,
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- en attente de règlement de succession,
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).



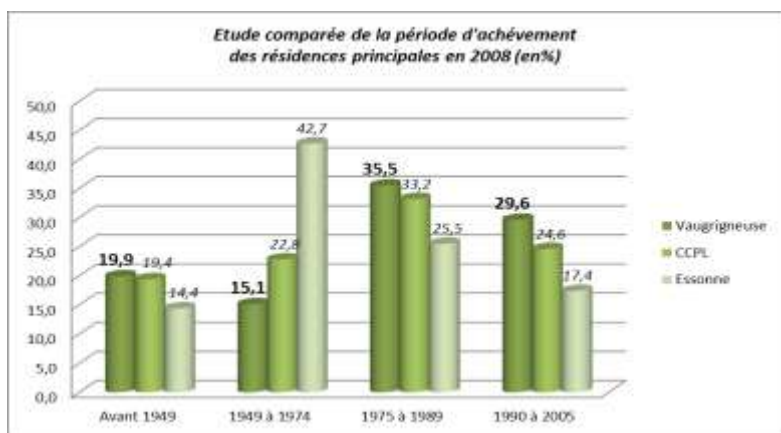
En ce qui concerne les **résidences secondaires**, leur proportion a fortement baissé depuis 1982. Ce phénomène est lié à la transformation des résidences secondaires en résidence principale du fait de l'installation définitive des occupants sur la commune.

Un développement récent du parc de logements sur la commune



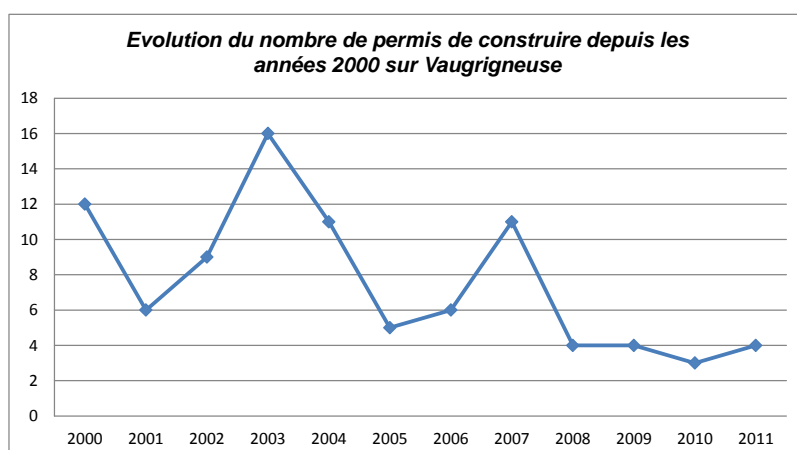
Vaugrigneuse se démarque des tendances de l'urbanisation départementale dans le sens où les périodes de forte construction de logements sont légèrement décalées.

En effet, en moyenne les communes essonniennes connaissent un fort développement de leur parc durant les 30 Glorieuses (43,5 % des résidences principales ont été réalisés sur la période 1949-1974) alors que la réalisation de logements sur la commune est faible. Le développement de la construction s'amplifie au cours des 30 dernières années et notamment sur la période 1975-1989 (31 % entre 1975-1989 et 31 % entre 1990 et 2003).



Ce développement récent est lié à la réalisation de nombreux lotissements de type habitat individuel groupé sur la commune.

Une tendance au ralentissement du rythme de construction



Depuis 2000, le rythme des constructions sur la commune connaît un ralentissement. En effet, on comptabilise en moyen :

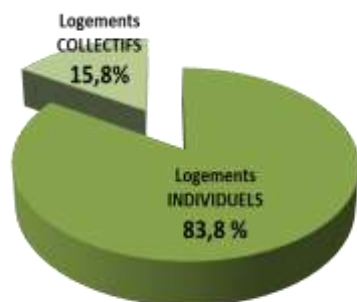
- **9 à 10 logements** par an entre **2000 et 2005**,
- alors que sur **2005-2011**, **5 à 6 logements** par an sont accordés.

3.2 – CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES

Un parc de résidences principales « monotypé »

En 2006, le parc de résidences principales se caractérise par une forte majorité :

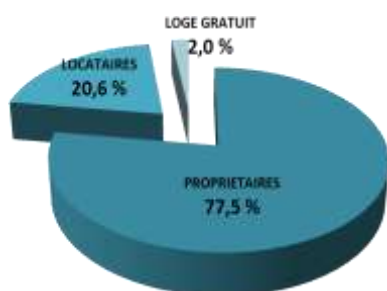
... de logements individuels



Le parc de Vaugrigneuse est principalement constitué de maisons individuelles (83,8 % en 2008). Les logements collectifs représentent une part modérée (15,8 % en 2008) dans le parc total. A l'échelle de la CCPL (14,9 % en 2008), la répartition de typologie de logement est identique alors qu'au niveau départemental, les logements collectifs représentent près de la moitié du parc (49,2 % en 2008).

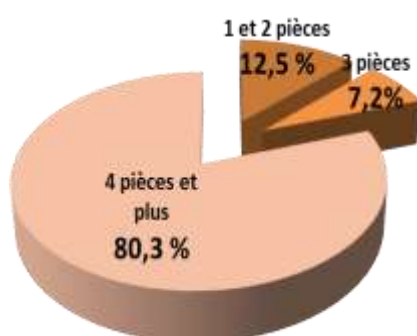
Ce phénomène tend à s'accroître entre 1999 et 2008 puisque la part des logements collectifs dans le parc total est en progression (13,3 % en 1999 et 15,8 % en 2008).

... occupés par leurs propriétaires



Vaugrigneuse est un secteur d'accès à la propriété : près de 78 % des logements sont occupés par leurs propriétaires, contre seulement 60,8 % dans le département. La part de locataires est faible comparativement aux autres communes de l'Essonne (37%). Notons que depuis 1999, la représentation des locataires tend à augmenter (17,5 % en 1999 et 20,6 % en 2008).

... et de grandes tailles



La majorité des logements de la commune sont des logements de grande taille (4 pièces ou plus) : 80,3 % des résidences ont au moins 4 pièces en 2008.

A l'inverse, les petits logements (1 à 2 pièces) sont peu nombreux : seulement 12,5 % en 2008.

Cette situation traduit une certaine inadéquation entre :

- la baisse de la taille des ménages, qui s'est amorcée dans les années 1980 : 3,2 personnes par ménage en 1982 et 2,6 en 2008,
- la proportion de petits logements qui semble être insuffisante pour répondre à cette demande.

Compte tenu des tendances générales d'éclatement de la cellule familiale, de desserrement des ménages et des évolutions récentes sur la commune en terme de diminution de la taille des ménages, cette situation semble se conforter voire se renforcer. Dans ces conditions, elle permet difficilement de satisfaire une

demande de la part de jeunes ménages en quête d'un premier logement (accession ou location) et pourrait renforcer le vieillissement de la population.

L'article 55 de la loi

La commune est située hors agglomération de plus de 50 000 habitants et compte moins de 1 500 habitants, elle n'est donc pas soumise à la production de 20 % de logements sociaux et n'a pas de programme local d'habitat. Cependant, dans le cadre de la loi solidarité et renouvellement urbains, la commune doit veiller à la mixité sociale en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat.

L'ensemble du parc dispose d'un excellent niveau de confort

Les résidences principales de Vaugrigneuse disposent d'un très bon niveau de confort. En effet, 99,1 % des résidences principales de la commune disposent d'une salle d'eau avec baignoire ou douche, contre 96,8 % en Essonne.

De plus, 36,1 % des résidences principales disposent d'un chauffage central individuel.

<i>Niveau de confort des résidences principales</i>	2008	%
Salle de bain avec baignoire ou douche	439	99,1
Chauffage central collectif	2	0,4
Chauffage central individuel	160	36,1
Chauffage individuel « tout électrique »	207	46,8

En ce qui concerne l'accueil des gens du voyage

La loi n°2006-614 du 5 juillet 2004 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prescrit l'élaboration d'un Schéma Départemental, adopté par arrêté préfectoral le 29 janvier 2003, prévoyant l'implantation des aires permanentes d'accueil ainsi que des emplacements temporaires pour les grands rassemblements. Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement dans ce schéma départemental. Ainsi, Vaugrigneuse n'est pas assujettis à cette disposition.

L'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage a ouvert début 2009 sur la commune de Limours. Cette aire est destinée à accueillir tous les gens du voyage (dans la limite des places disponibles) circulant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours et souhaitant y séjourner.

Inscrite au Schéma Départemental des Aires d'Accueil des Gens du Voyage, l'aire intercommunale de Limours dispose de huit emplacements pouvant accueillir quinze caravanes au total. La gestion de cette aire a été confiée à SG2A, l'Hacienda, qui assure six journées de présence par semaine.

3.3 – LES BESOINS ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Les besoins et perspectives d'évolution du parc de logements sur les prochaines années s'apprécient de deux points de vue ...

Quantitatifs

...Pour évaluer le nombre de logements nécessaires aux objectifs socio-démographiques à partir de ...

- **Le « Point Mort »** qui évalue les besoins inhérents à une production de logements permettant de maintenir la population sans évolution démographique : ils découlent de la structure du parc de logements existants, de leur mutation et des phénomènes de desserrement des ménages.
- **Les besoins liés à l'augmentation de population** pour répondre à la demande quantitative en rapport avec des scénarii de croissance démographique.

Qualitatifs

...En tenant compte des carences et demandes sur les différents produits de logements afin de favoriser la mixité et les parcours résidentiels sur la commune.

- **La diversité de l'Habitat**, ou les besoins répondant à une demande tenant à la diversité des produits tant dans leur typologie (collectif, individuel), leur taille (nombre de pièces superficielles), leur capacité d'évolution (possibilités d'agrandissement, adaptabilité à la réduction de mobilité et au handicap), leur confort, qu'enfin dans leurs financements (social, locatif ou accession).

Ces besoins et perspectives ont fait l'objet de plusieurs scénarios et hypothèses pour les prochaines années.

Détaillés ci-après, ils s'appuient sur :

- l'existant, ses atouts et faiblesses ;
- les étapes passées et les évolutions récentes ;
- les demandes et l'analyse du marché immobilier.

■ Les besoins issus du « point mort »

Ce calcul théorique, basé sur une méthode de calcul éprouvée et généralisée à toutes les communes, permet de définir les besoins en logements pour maintenir le nombre d'habitants de la commune. Il prend en compte 4 phénomènes liés aux évolutions sociales des ménages, et physiques du parc de logements :

		1999-2008 (9 ans)	2008-2025 (17 ans)
<p>Ces trois phénomènes ont peu d'incidences sur l'évolution spatiale de l'urbanisation, puisqu'il s'agit de mutations au sein des zones urbaines existantes.</p>	<p>■ Le renouvellement des logements La construction de nouveaux logements n'entraîne pas nécessairement l'augmentation du parc de logements : certains logements sont vétustes ou inadaptés. Ils sont démolis et reconstruits. <i>Tendances futures : une poursuite du phénomène en raison du vieillissement du parc, compensé par les possibilités de mutations de bâti existant en habitations</i></p>	<u>14 logements</u>	<u>26 logements</u>
	<p>■ Les mutations de résidences secondaires Les habitations secondaires relèvent d'un statut particulier puisque leurs occupants sont occasionnels. Toutefois, la transformation de résidences secondaires en résidences principales du fait de l'installation définitive des occupants ou de leur revente est un phénomène à prendre en compte dans les besoins de logements. <i>Tendances futures : Il en reste peu en 2008 (9). Elles continuent à diminuer et à se transformer en résidences principales dans une proportion peu significative.</i></p>	<u>-14 logements</u>	<u>- 5 logements</u>
	<p>■ Les logements vacants La diminution du nombre de logements vacants suppose la remise sur le marché de ces logements, à moins qu'ils ne soient supprimés ou convertis dans un autre usage (activités, services, équipements...) phénomène marginal. Cette variation est calculée à partir de situations de vacance au moment des recensements et doit donc être relativisée car la vacance peut être de courte durée et simplement liée à une mise en vente ou un changement de bail lors de la période de recensement. <i>Tendances futures : Ils sont environ 34 en 2008. L'hypothèse de diminution des logements vacants est envisagée.</i></p>	<u>26 logements</u>	<u>- 20 logements</u>
<p>C'est le facteur impliquant l'augmentation des surfaces urbaines pour loger une population égale.</p>	<p>■ Le desserrement des ménages D'une manière générale, le nombre moyen d'occupants par logement diminue. Le desserrement implique donc une augmentation du nombre de logements pour loger une population égale. <i>Tendances futures : Plusieurs hypothèses de taille de ménages à terme ont été retenues pour établir la fourchette de simulations :</i> - maintien de la taille des ménages à environ 2,6, hypothèse similaire aux tendances des années 1999 et 2006, - légère baisse (2,55) conforme aux tendances observées à l'échelle intercommunale, départementale et régionale.</p>	<u>34 logements</u> Soit 4 log. en moy./an	<u>32 logements</u> (2,6 pers/ménages) <u>41 logements</u> (2,55 pers/ménages)
		TOTAL 60 logements Soit 7 logts /an	Entre 35 et 45 logements Soit 2 à 3 logts /an

Il a été estimé un besoin en logement d'environ **35 à 45 logements sur la période 2008-2025**, selon différentes hypothèses d'évolution démographiques et d'évolution sur le parc de logements. Dans ces

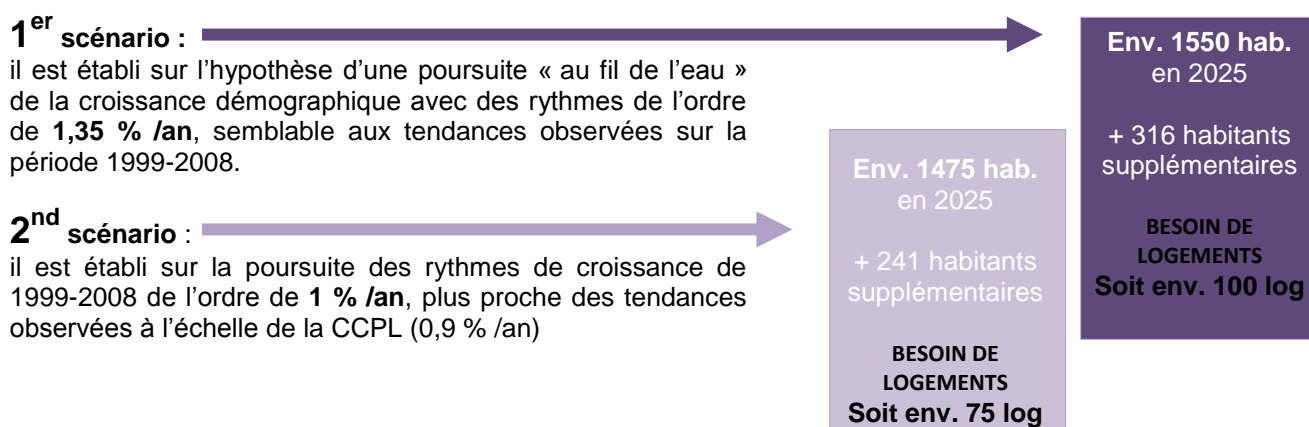
hypothèses, le facteur « desserrement des ménages » reste le plus déterminant mais également le plus difficile à définir et donc fait l'objet de plusieurs hypothèses (selon taille des ménages à terme).

■ Les besoins liés à la CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

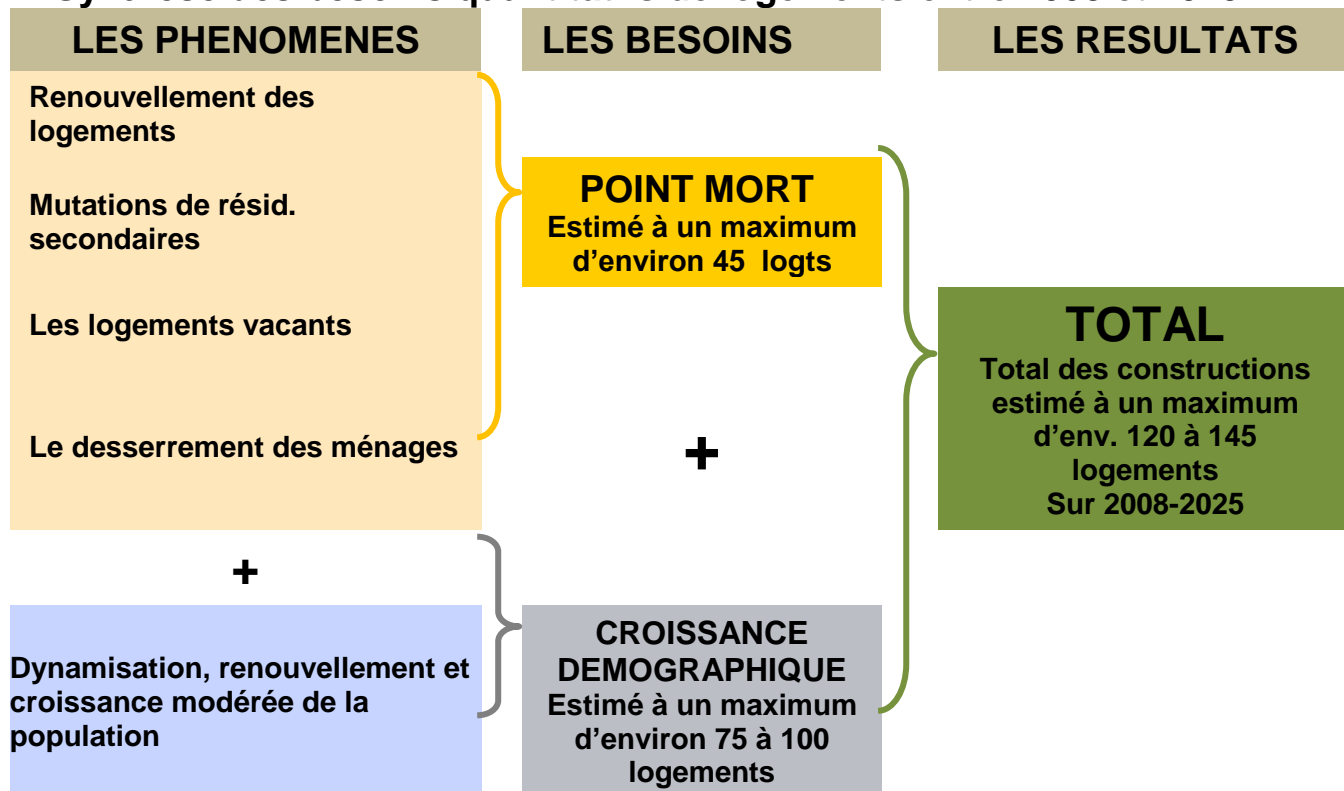
Il s'agit de définir les besoins en logement pour les populations souhaitant s'installer sur le territoire communal. Pour rappel, le taux de variation naturel de la commune est en baisse depuis les années 70 et il est estimé à environ 1,4 % en moyenne par an sur la période 1999-2008.

Afin de permettre à la population communale de se renouveler et de limiter les tendances futures au vieillissement, plusieurs scénarios d'évolution démographique ont été étudiés à partir des hypothèses suivantes :

- Une partie de l'augmentation de la population est liée au solde naturel (estimée à 20 %) et n'engendre pas directement de besoins en logements nouveaux. Ce sont les populations apportées par les migrations résidentielles.
- 2,6 personnes par logement.



■ Synthèse des besoins quantitatifs de logements entre 2008 et 2025



Il convient de prendre en compte les logements réalisés et/ou accordés depuis 2008. Une vingtaine de logements peut être comptabilisée sur la période 2008-2012.



Ces projections établissent ainsi des rythmes moyens de constructions annuels de 7 à 8 logts/an, assurant une poursuite de la construction neuve modérée.

Ainsi,

**Total des constructions estimé sur 2012-2025 :
à 110 à 125 logements
Soit 7 à 8 log. en moyenne par an**

■ Les besoins de diversité du parc de logements

La commune des Vaugrigneuse est attractive, notamment en raison de son cadre de vie. Elle fait l'objet d'une certaine pression foncière et d'une demande en logements de la part de populations diversifiées constituées en particulier :

1. de jeunes décohabitants de Vaugrigneuse ou des communes voisines, quittant le domicile familial et souhaitant rester dans le secteur ;
2. de jeunes ménages ou primo-accédants qui souhaitent s'installer dans un environnement urbain de qualité ;
3. de familles venues de toutes régions, aux ressources plus ou moins importantes, souhaitant s'installer dans le secteur et acquérir un logement ;
4. des personnes venant s'installer sur la commune pour des raisons professionnelles, travaillant dans le bassin d'emplois à proximité.

De plus, l'amorce d'un vieillissement de la population et du phénomène de « glissement des tranches d'âges » sur la commune laisse présager des besoins en logements adaptés aux personnes âgées et seniors à moyen et long termes.

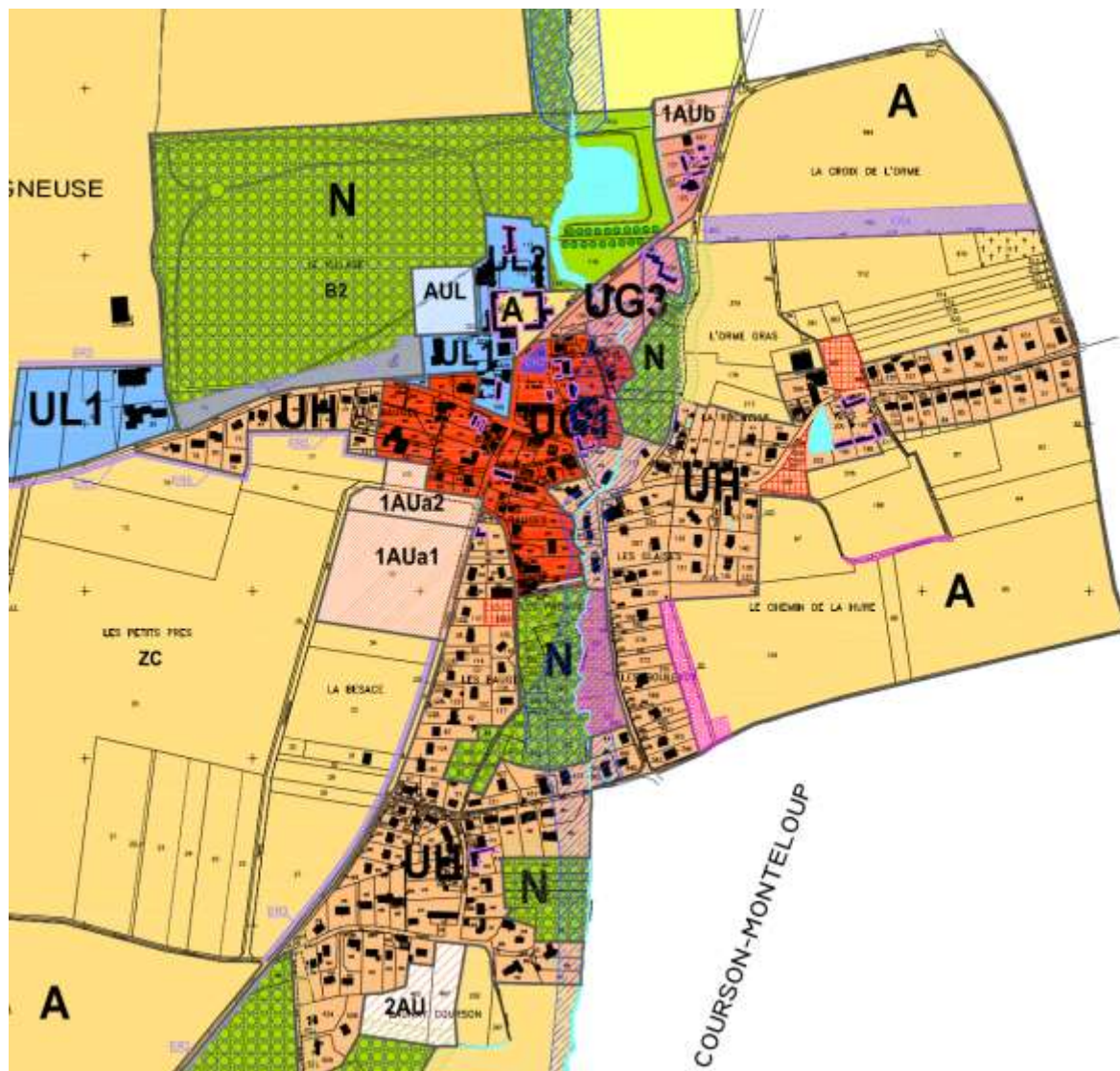
Dans ce cadre, les enjeux souhaités de développement du logement visent à diversifier le parc en vue d'élargir les possibilités d'un parcours résidentiel sur la commune, comme sur le contexte intercommunal, et notamment à permettre :

- la poursuite de réalisation de logements aidés, bénéficiant de subventions de l'Etat ou d'autres collectivités ;
- le développement d'une offre locative en collectif ou en « petit individuel » de type maisons de ville ;
- le développement de l'offre en accession, maîtrisée voire plafonnée en terme de prix de vente grâce à une politique foncière forte et volontariste ;
- une offre de terrains à bâtir ou de logements adaptés tant pour des familles établies aux revenus confortables que pour des ménages plus modestes souhaitant une accession à la propriété dans un cadre de vie de qualité.

3.4 – EVALUATION DU POTENTIEL D'URBANISATION RESIDENTIELLE

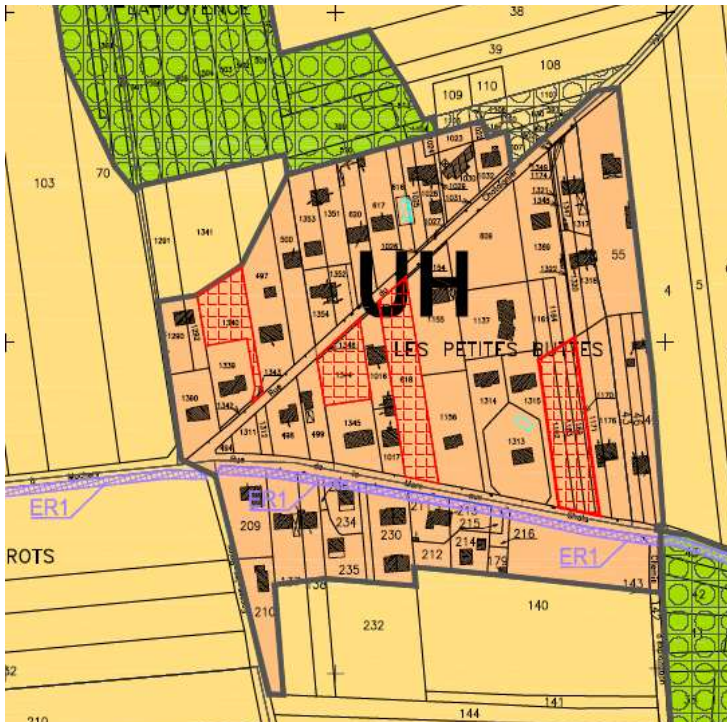
Un recensement précis du potentiel de constructions a été effectué : il prend en compte les possibilités résiduelles dans le tissu urbain (terrains libres, reconversions et renouvellement de constructions existantes) et les zones à urbaniser prévues dans le projet de PLU.

Sur le Bourg



	Potentiel résiduel dans les zones urbaines	Estimé(e) à env. 0,5 ha
	Zone à urbaniser : dont 1AUa1 et 1AUa2 1AUb 2AU	4,1 ha 2,7 ha env. 0,4 ha env. 1 ha

Sur les Petites Buttes



Potentiel résiduel dans les zones urbaines

Estimé(e) à
env. 0,7 ha

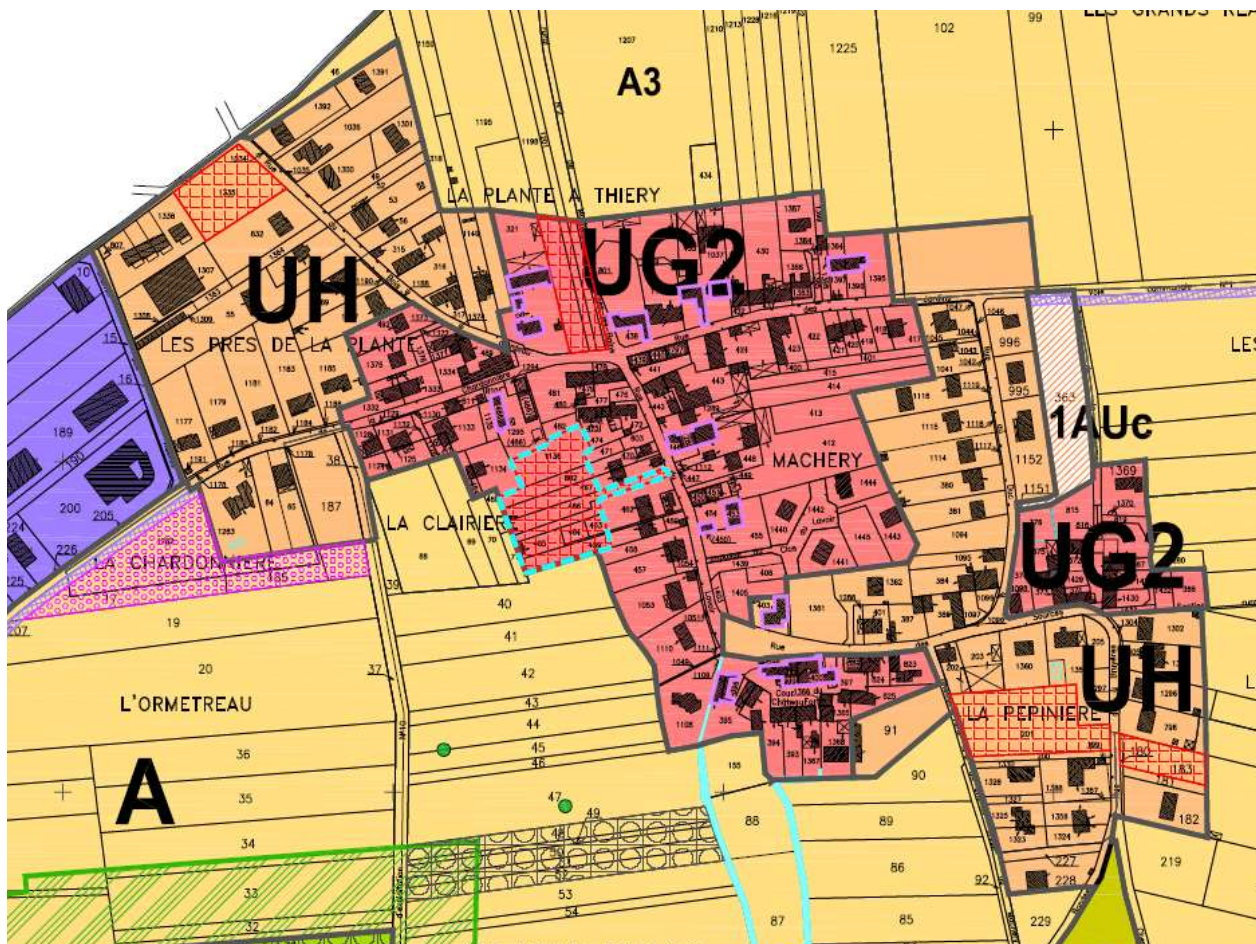
Sur la Fontaine aux Cossons





Potentiel résiduel dans les zones urbaines

Estimé(e) à
env. 0,1 ha

Sur Machery



	Potentiel résiduel dans les zones urbaines	Estimé(e) à env. 1, 2 ha
	Zone à urbaniser : 1AUc	env. 0,3 ha

Synthèse		Estimé(e) à
	Potentiel résiduel dans les zones urbaines	env. 2,5 ha
	Zone à urbaniser	env. 4,4 ha
TOTAL		env. 6,9 ha

Le potentiel mobilisable dans les zones urbaines existantes, estimé à environ 2,5 hectares, ne permet pas de répondre aux besoins en logements issus du point mort et aux objectifs de croissance démographique envisagés dans le cadre d'un développement modéré du village.

Ainsi, au vu des rétentions foncières dans le tissu existant et des besoins de mixité du parc sur le territoire, une extension d'environ 4,4 ha de l'enveloppe urbaine a été inscrite dans le projet de PLU. Ces disponibilités foncières permettront de couvrir les besoins en logements estimés à 110 à 125 logements sur 2012-2025.

Afin de répondre progressivement aux besoins de la population, tout en veillant à ne pas saturer les équipements publics existants, un phasage des zones d'extension urbaine a été envisagé :

- à court et moyen terme : les zones 1AUa1 et 1Aua2 dont la réalisation devra s'échelonner sur plusieurs années et dont l'échelonnement dans le temps des tranches opérationnelles devra être validé par le Conseil Municipal. La zone 1Aua1 sera ouverte à l'urbanisation dans un premier temps puis la zone 1Aua2.
- Les zones 1AUb et 1AUc pourront également être réalisées à court et moyen terme.
- à long terme : l'ouverture de la zone 2AU est conditionnée par la réalisation d'une procédure adaptée.

A noter que les simulations présentées sont calculées sur la base des hypothèses développées précédemment. Elles présentent des marges d'incertitude importantes liées :

- ❖ d'une part, aux évolutions du « desserrement » des ménages :
Quelle sera la taille moyenne des ménages dans 10 ans ?
- ❖ d'autre part, au « déblocage » des opportunités foncières dans les zones urbaines
Quels terrains seront réellement urbanisés dans les zones constructibles ?
- ❖ et enfin, aux effets induits par la loi Solidarités et Renouvellement Urbain en raison de la suppression de la taille minimale des terrains
Quelle densification attendre dans le bourg ou les hameaux ?

Par ailleurs, il est important de préciser que, conformément à la loi portant Engagement National pour le Logement, un bilan des objectifs du PADD et notamment des objectifs démographiques et de la réalisation des projets doit être réalisé **dans les 3 ans suivant l'approbation du PLU**. Ce bilan sera l'occasion d'évaluer l'état d'avancement des projets et des objectifs démographiques. L'issue de ce bilan permettra alors de statuer sur l'engagement, le cas échéant, de procédures d'adaptation du PLU dans des conditions optimales avec la connaissance plus précise des données démographiques du futur recensement.

EN RESUME...

L'EXISTANT

- **486 logements en 2008** sont recensés sur le territoire communal.
- Un parc relativement récent : le développement de la construction s'est amplifié au cours des 30 dernières années et notamment sur la période 1975-1989.
- Un parc « monotypé » essentiellement constitué par un habitat individuel de grande taille occupé par ses propriétaires.
- Un bon niveau de confort des logements.

LES EVOLUTIONS RECENTES

- **Un ralentissement du rythme de construction** depuis 2000.
- Un glissement des résidences secondaires en logements vacants.

LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Un besoin théorique minimal de construction de logements estimé entre **35 à 45 logements sur la période 2008-2025**, pour répondre aux besoins du point mort (sans apports démographiques).
- Un besoin théorique lié à l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire estimé à environ **75 à 100 logements entre 2008 et 2025**.
- Considérant la réalisation d'environ 20 logements sur la période 2008-2012, le besoin de constructions neuves est estimé entre **110 à 125 logements sur la période 2012-2025** (7 à 8 logements par an)
- Le foncier mobilisable dans les zones urbaines et à urbaniser du présent projet de PLU est estimé à environ **6,9 ha**.
- Une volonté de diversification du parc afin de cibler une offre orientée vers les jeunes et les ménages souhaitant acquérir un bien immobilier dans des conditions adaptées à leur niveau et leurs besoins de vie.

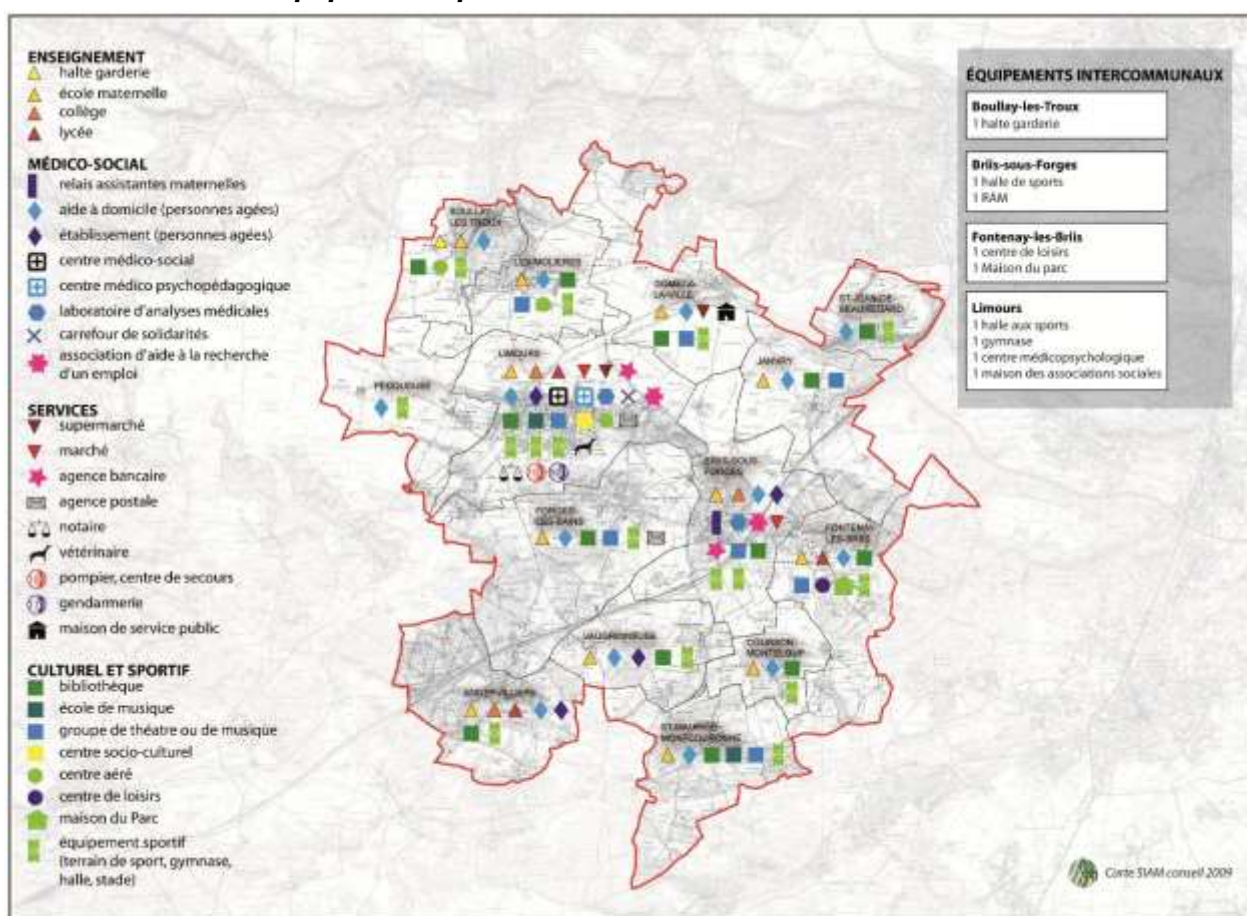
4. Les équipements et les services à la population

4.1 – LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS GENERAL

Vaugrigneuse dispose d'un niveau relativement satisfaisant d'équipements au regard de la strate démographique et à son secteur géographique.

Toutefois, Vaugrigneuse reste sous l'influence des pôles d'équipements voisins qui bénéficient d'une diversité d'équipements non négligeable notamment les communes de Limours et de Briis-sous-Forges au sein de la CCPL, et de la commune de Dourdan.

Recensement des équipements présents sur le territoire de la CCPL.



4.2 – LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

Les équipements publics et collectifs de Vaugrigneuse se répartissent principalement au niveau du bourg qui regroupe la Mairie, l'Eglise et l'ensemble des équipements de la commune (sportif, culturel...).

Les équipements de la commune



Source : SIAM, 2012

LEGENDE

Occupation de l'espace :

- Espaces urbains
- Espaces naturelles
- Espaces agricoles
- Espaces boisés

Equipements :

- Administratifs
- religieux
- Scolaires
- Médicaux
- Sportifs ou de loisirs
- Cimetière
- Lavoir

Les équipements scolaires et de la petite enfance

Equipements de la petite enfance

La commune ne dispose pas de structure d'accueil de la petite enfance.

Les parents se tournent vers :

- Les assistantes maternelles, implantées sur la commune ou à proximité, qui accueillent les enfants à leur domicile. Agréées par les services du Conseil Général (DASDY), elles n'ont en général le droit d'accueillir au maximum 2 enfants.

Un RAM (Réseau d'Assistante Maternelle) existe sur le territoire de la CCPL, dont les locaux provisoires sont situés dans le gymnase de Briis-sous-Forges. Le projet Intercommunal sur le Parc de Soucy prévoit la réalisation de locaux plus adaptés à leur besoin.

- La crèche multi-accueil du pays de Limours, localisée sur la commune de Gometz-la-Ville. Deux places sont attribuées à Vaugrigneuse.
- Le projet du Domaine de Soucy prévoit la réalisation d'une structure dont la capacité d'accueil est de 40 berceaux. Ce projet intercommunal a pour objectif d'augmenter le nombre de places d'accueil pour la petite enfance et répondre aux attentes des familles dans ce domaine.



Equipements scolaires et garderie

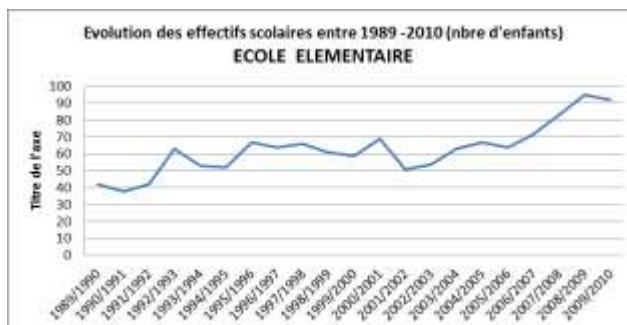
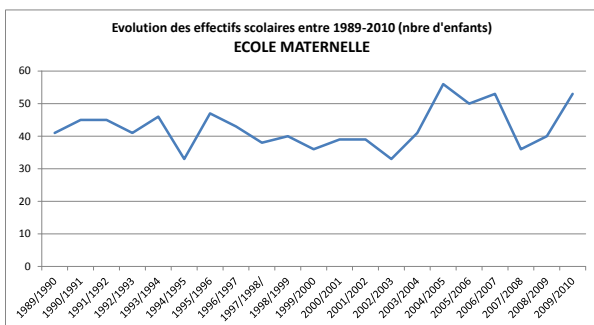
L'école maternelle, localisée rue du Noyer, accueille une cinquantaine d'enfants sur l'année scolaire 2011-2012, répartis en deux classes. Une garderie d'une surface d'environ 100 m² a été réalisée.

Le restaurant scolaire, accolé à l'école, possède une capacité d'accueil de l'ordre de 42 places. L'école bénéficie de la proximité des infrastructures sportives de la commune.

L'école primaire « Ecole des Pensées », 2 rue du Bois des Nots, possède 4 classes. Le restaurant scolaire a une capacité de 80 rationnaires en un seul service. Aujourd'hui, le restaurant sert également de garderie.



D'une manière globale, une hausse des effectifs scolaires est constatée depuis les années 90, liée au développement du parc de logements de la commune et l'arrivée de nouveaux ménages avec enfants. A la rentrée 2012, l'école maternelle de Vaugrigneuse accueille 47 élèves et l'école maternelle 83 élèves.



Les établissements scolaires secondaires

La commune ne possède pas d'équipements secondaires sur son territoire. Plusieurs établissements sont présents à proximité :

Etablissements scolaires secondaires	Communes
Collège des Trois Moulins	Bonnelles

Collège Michel Vignaud	Limours
Lycée Jules Verne	

Collège Jean Monnet	Briis-sous-Forges
---------------------	-------------------

Le collège de secteur est le collège Jean Monnet à Briis-sous-Forges. Ce collège accueille 508 élèves à la rentrée 2011. Après une hausse de 47 élèves entre 2008 et 2010, les effectifs sont aujourd'hui stables.

Les équipements sportifs, de loisirs et culturels

Les équipements sportifs et les espaces de loisirs

La commune dispose de **deux terrains de tennis**, un **terrain de foot**, un **boulodrome**, un **skate parc**, un **gymnase**, ainsi que **d'un jardin pour enfants**. Ces espaces de loisirs se concentrent sur le bourg.

Les équipements culturels

La commune dispose d'une **salle polyvalente** « Salle Noyer » d'une capacité de 250 personnes (Rez-de-Chaussée du gymnase), ainsi que d'une **salle pour les associations** et d'une bibliothèque.

Les équipements médicaux et sociaux

Un établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes est situé sur la Fontaine aux Cossons. Cet établissement se compose d'un château et d'un parc d'environ 28 hectares. Une soixantaine de personnes sont accueillies et un agrandissement de 18 lits est en cours.



Les autres équipements

Les équipements et services publics disponibles sont les suivants :

- La Mairie, Place de la mairie,
- L'église,
- Le cimetière.

Les projets en cours de réalisation ou à venir

Plusieurs projets sont en cours ou envisagés par la municipalité afin de répondre au mieux aux besoins des Valgrigniens, notamment :

- **le recaptage des sources pour le lavoir implanté sur Machery,**
- **l'agrandissement de la maison de retraite médicalisée de la Fontaine aux Cossons,**
- **le réaménagement des infrastructures sportives : réaliser un terrain de Basket sur une partie du boulodrome existant,**
- **la construction d'un restaurant scolaire et de classes supplémentaires afin de prendre en compte les évolutions envisagées en terme de population,**
- **l'aménagement d'un espace de loisirs et de détente sur Machery.**

EN RESUME...

L'EXISTANT

- Un niveau relativement satisfaisant d'équipements au regard de la strate démographique et à son secteur géographique.
- Une concentration des équipements sur le bourg, qui regroupe la Mairie, l'Eglise, l'école maternelle et élémentaire, et les équipements sportifs et de loisirs.

LES EVOLUTIONS RECENTES ou A VENIR

- Le recaptage des sources pour le lavoir implanté sur Machery,
- L'agrandissement de la maison de retraite médicalisée de la Fontaine aux Cossons,
- Le réaménagement des infrastructures sportives : réaliser un terrain de Basket sur une partie du boulodrome existant,
- La construction d'un restaurant scolaire et de classes supplémentaires afin de prendre en compte les évolutions envisagées en termes de population,
- L'aménagement d'un espace de loisirs et de détente sur Machery.

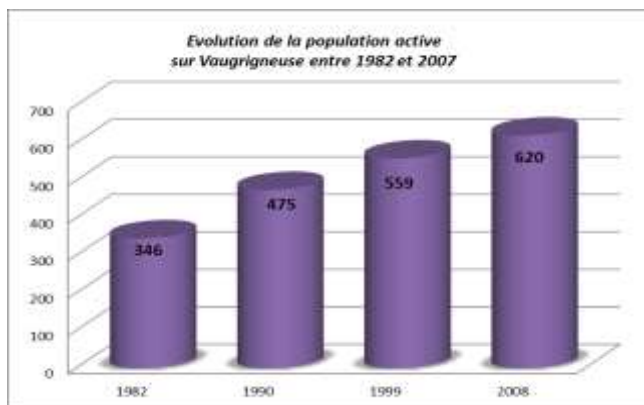
LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Maintenir le niveau d'équipements sur la commune.
- Poursuivre la politique d'équipements pour répondre aux besoins de proximité des habitants

5. Les données socio-économiques

L'analyse démographique de Vaugrigneuse est issue des recensements INSEE de 1975, de 1982, de 1990, de 1999 et de 2008 et complétée dans la mesure du possible par des données plus récentes de source communale.

5.1 – LA POPULATION ACTIVE



Caractéristiques et évolution

La population active de Vaugrigneuse est passée de 559 à 620 actifs entre 1999 et 2008, **soit une hausse de + 9,9 %**.

Entre 1975 et 2008, une croissance continue et régulière de la population active est constatée. En effet, l'arrivée importante de populations nouvelles sur le territoire communal entre 1975 et 1990 marque une progression constante sur chaque période intercensitaire.

Taux d'activités en 2008

Vaugrigneuse	76,6%
CCPL	74,7%
Essonne	74,5%

En ce qui concerne le taux d'activité, Vaugrigneuse possède un taux élevé en 2008 comparativement aux communes de la CCPL et du département de l'Essonne.

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2008

	Hommes	Femmes	Ensemble
SALARIES	83	91,9	87,2
Titulaires de la fonction publique et CDI	73,1	81,3	77
CDD	3,7	6,7	5,1
Intérim	1,5	0,7	1,2
Emplois aidés	0,3	0,4	0,3
Apprentissage - Stage	4,3	2,8	3,7
NON-SALARIES	17	8,1	12,8
Indépendants	9,3	5,3	7,5
Employeurs	7,1	2,8	5,1
Aides familiaux	0,6	0	0,6

Les actifs travaillant dans la fonction publique ou possédant un CDI sont largement majoritaires sur la commune (77 % en 2008).

Même si la part des « NON SALARIES » est nettement inférieure à celle de « SALARIES » sur Vaugrigneuse, cette catégorie reste toutefois bien supérieure à celle de la CCPL et de l'Essonne (7,6 % sur l'Essonne et 11,2 % sur la CCPL en 2008).

Le chômage

	1999	2008
Vaugrigneuse	7,4 %	6,1 %
CCPL	6,1 %	5,5 %
Essonne	9,5 %	8,8 %

Avec un taux de 6,1 % en 2008, les habitants de Vaugrigneuse sont plus touchés par le chômage que la moyenne des communes de la CCPL mais le taux reste inférieur à celui de l'Essonne.

Une baisse du taux de chômage est constatée entre 1999 et 2008 à l'échelle communale, intercommunale et départementale.

	1999	2008
Taux de chômage des hommes	6,7 %	5,1 %
Taux de chômage des femmes	8,3 %	7,2 %

Par ailleurs, la proportion des femmes dans la population à la recherche d'un emploi est nettement supérieure à celui des hommes (5,1 % pour les hommes et 7,2 % pour les femmes). Ce phénomène a tendance à se creuser puisque le taux de chômage des hommes baisse plus fortement que celui des femmes entre 1999 et 2008.

Les établissements implantés sur Vaugrigneuse

Selon les données de la Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Vaugrigneuse recense 37 entreprises sur son territoire en 2012, dont 78,4 % sont des sociétés.

Le développement des activités est lié à la création de nouvelles entités économiques, plutôt qu'à la réalisation de rachats ou de transferts d'entreprises.

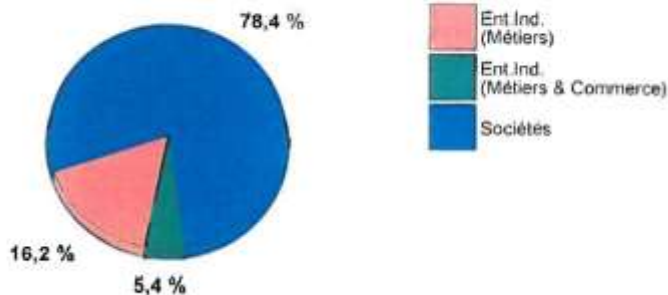
Répartition par Nomenclature des Activités au Répertoire

	Nbre d'entreprises
Aménagement, finitions	2
Bois et ameublement	2
Couverture plomberie chauffage	5
Installation électrique	2
Maçonnerie	5
Menuiserie serrurerie	5
Réparations	2
Terrassement et travaux divers	10
Transport	1
Travail des métaux	1
Viandes et poissons	2
Total	37

Nombre d'entreprises par forme juridique

	Ent.Ind. (Métiers)	En %	Ent.Ind. (Métiers & Commerce)	En %	Sociétés	En %
VAUGRIGNEUSE	6	16,2 %	2	5,4 %	29	78,4 %
	6		2		29	

(1) Les Zones sans libellé, dans les tableaux, sont des zones non renseignées, pour l'instant, au répertoire des métiers.



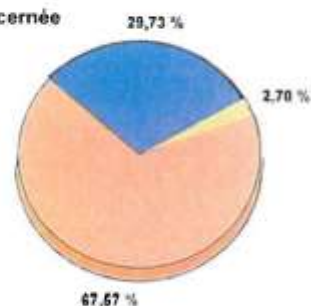
Origine des fonds artisanaux et commerciaux

Globalement

Origine établissement	En nbre	En %
Achat	1	2,8 %
Création	25	69,4 %
Transfert d'activité	10	27,8 %

Répartition pour la zone concernée

- Autre
- Création
- Rachat



Immatriculations et origines des fonds par année

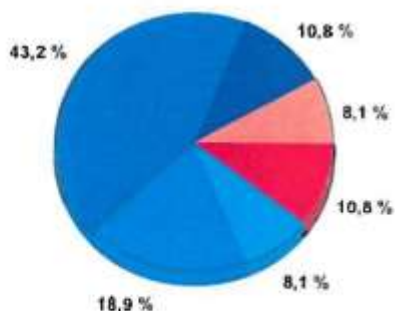
VAUGRIGNEUSE	A 2012	B 2011	C 2010	D 2009	E 2008	F 2007	G avant 2007
A - Création	1	1	3	3	5	5	73
B - Reprise							2
C - Transfert							17
D - Autre origine							1

De plus, une forte stabilité des entreprises implantées sur le territoire est constatée : plus de 80 % des entreprises toujours actives sont implantées depuis plus de 6 ans contre environ 55 % à l'échelle du département.

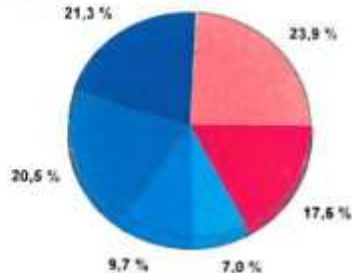
Nombre d'années d'existence des entreprises actives à ce jour (5 septembre 2012)

Nbre d'années	A Moins de 2 ans	B de 2 à 5 ans	C de 6 à 10 ans	D de 10 à 15 ans	E de 15 à 20 ans	F plus de 20 ans
VAUGRIGNEUSE	3	4	16	7	3	4
En %	8,1 %	10,8 %	43,2 %	18,9 %	8,1 %	10,8 %

Globalement, pour la commune concernée



- A Moins de 2 ans
- B de 2 à 5 ans
- C de 6 à 10 ans
- D de 10 à 15 ans
- E de 15 à 20 ans
- F plus de 20 ans

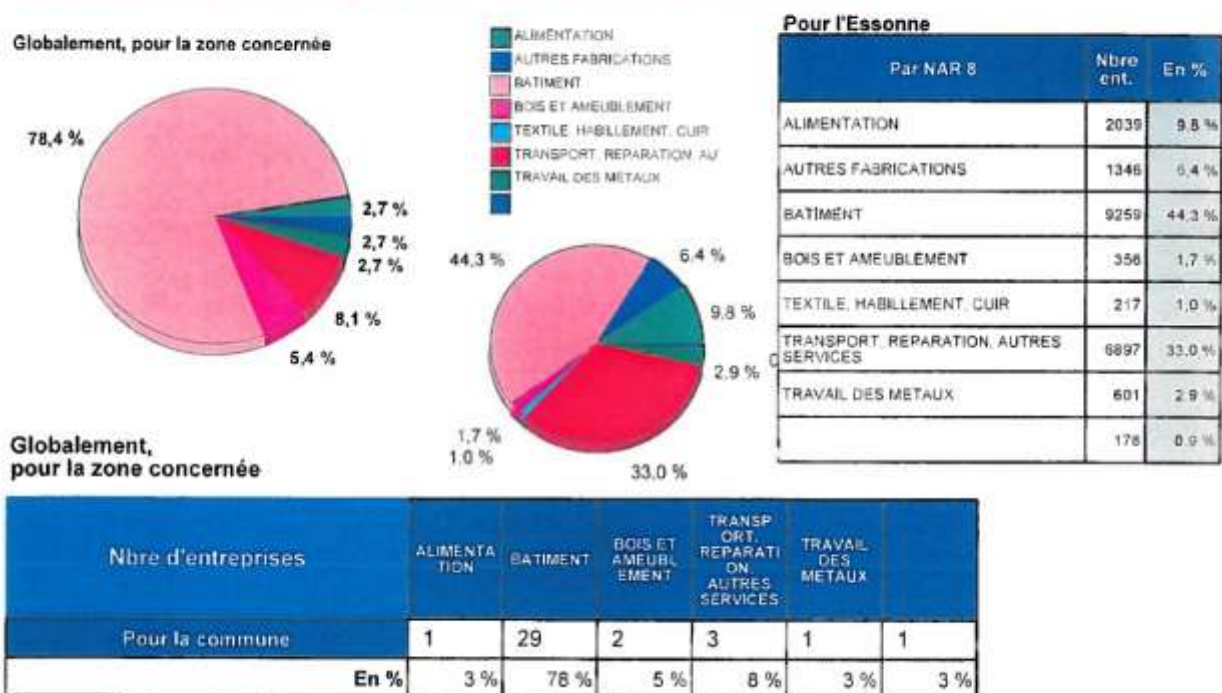


Pour l'Essonne

Nbre d'années	Nbre ont.	Pourcentage
A Moins de 2 ans	5002	23,9 %
B de 2 à 5 ans	4455	21,3 %
C de 6 à 10 ans	4275	20,5 %
D de 10 à 15 ans	2031	9,7 %
E de 15 à 20 ans	1471	7,0 %
F plus de 20 ans	3654	17,5 %

Les établissements présents sur le territoire communal sont majoritairement tournés vers le secteur tertiaire. Le territoire se caractérise par la prédominance du secteur « bâtiment », qui représente en 2012 près de 78 % des entreprises recensés sur la commune.

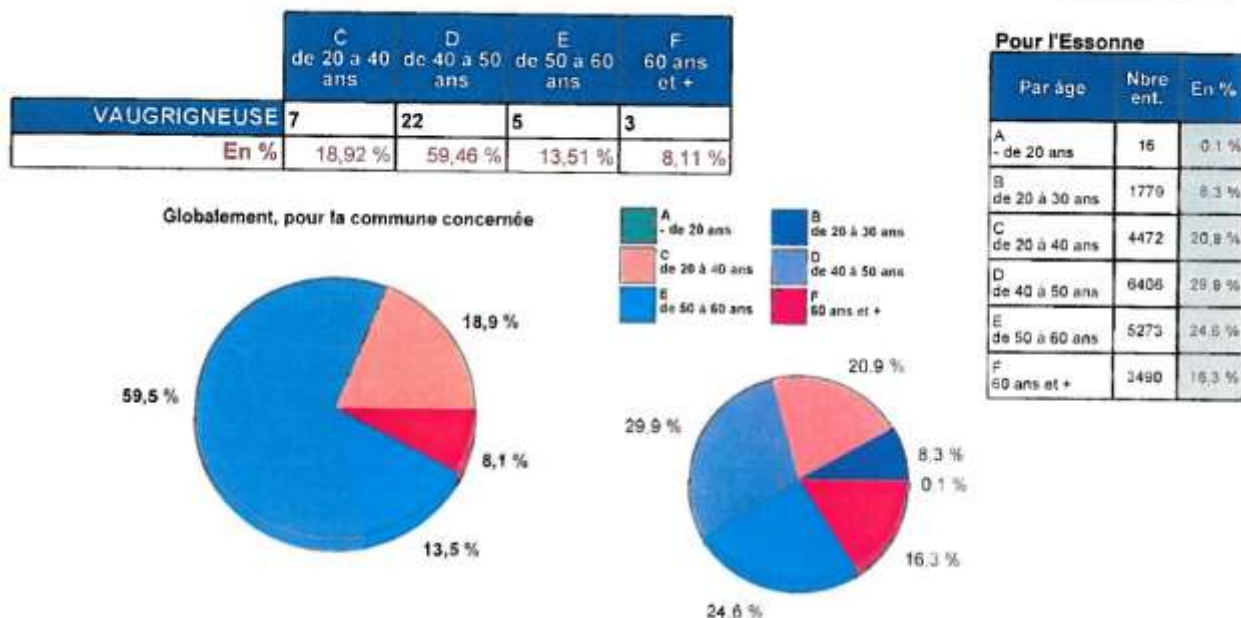
Répartition par Nomenclature des Activités au Répertoire avec une répartition des activités sur 8 postes



Les chefs d'entreprise âgés de 40 à 50 ans sont surreprésentés sur Vaugrigneuse (Catégorie D – 59,46 % sur Vaugrigneuse contre 29,9 % pour l'Essonne). En ce qui concerne les autres tranches d'âges :

- les 50 - 60 et plus sont deux fois moins représentés sur le territoire communal (Catégories E et F – 21,62 % sur Vaugrigneuse contre 40,9 % pour l'Essonne),
- un écart de 10 points est constaté pour les chefs d'entreprises âgés de moins de 40 ans. (Catégories A, B et C – 18,92 % sur Vaugrigneuse contre 29,3 % pour l'Essonne),

Répartition par l'âge du chef d'entreprise



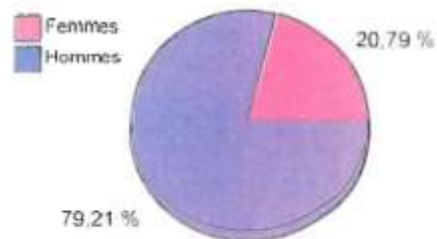
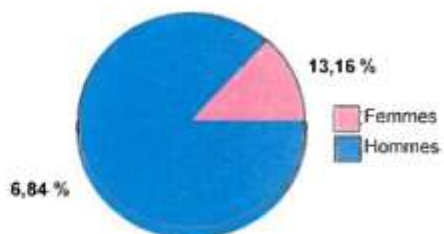
En comparaison de l'ensemble des communes du département, les femmes sont peu représentées parmi les chefs d'entreprise sur la commune.

Répartition par genre des chefs d'entreprises

Répartition détaillée pour la zone concernée	Femmes	Hommes
VAUGRIGNEUSE	5	33
En %	13 %	87 %

Pour l'Essonne	Femmes	Hommes
En %	20,79 %	79,21 %

Pour la zone géographique concernée



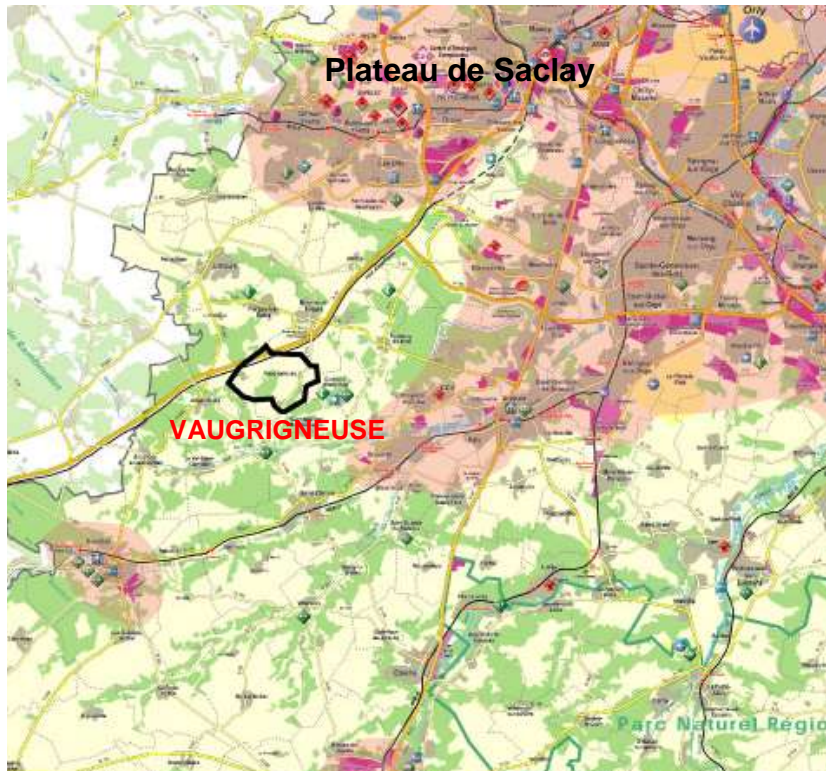
5.2 – LES ACTIVITES DANS LE SECTEUR

A l'échelle du département

Vaugrigneuse se situe au Sud des zones d'emplois dynamiques de la première couronne parisienne, où peuvent être identifiés :

- Le pôle « Versailles-Vélizy-St-Quentin », spécialisé dans les domaines de l'aéronautique, des télécommunications et des hautes technologies.
- Le pôle du Plateau de Saclay qui se compose d'établissements de recherche scientifique, de sièges sociaux de grands groupes, et de hautes technologies.
- Le pôle de Massy, première ville de l'Essonne en termes d'activité économique.
- Le pôle d'Orly où 25 000 salariés sont enregistrés sur l'Aéroport Paris-Orly.

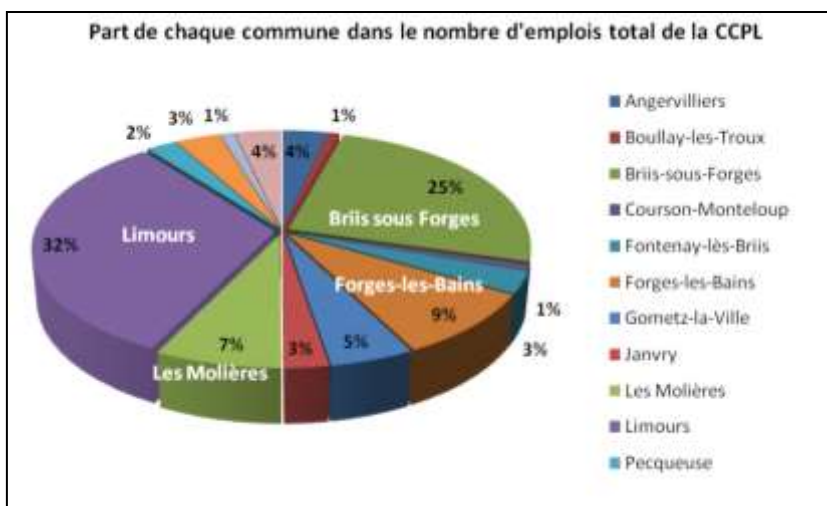
Identification des pôles d'emplois à proximité de Vaugrigneuse



A l'échelle de la CCPL

A l'échelle de la Communauté de Communes, deux communes concentrent à elles seules la majorité des emplois de la CCPL :

- **Limours** avec 2 189 emplois, est ainsi le principal pôle économique. Thalès Air Défense est le plus gros employeur de la commune avec près de 500 employés.
- **Briis-sous-Forges** concentre, en 2008, 1 174 emplois. L'Hôpital de Bligny, qui concentre plus de 700 emplois, explique ce constat.



En 2008, Vaugrigneuse compte 620 actifs pour 155 emplois (ce qui représente 2,7% des emplois présents sur la CCPL). La dichotomie entre l'offre d'emplois et le nombre d'actifs engendre un flux important de déplacement domicile/lieu de travail.

5.3 – LES ACTIVITES A VAUGRIGNEUSE

L'organisation du tissu économique

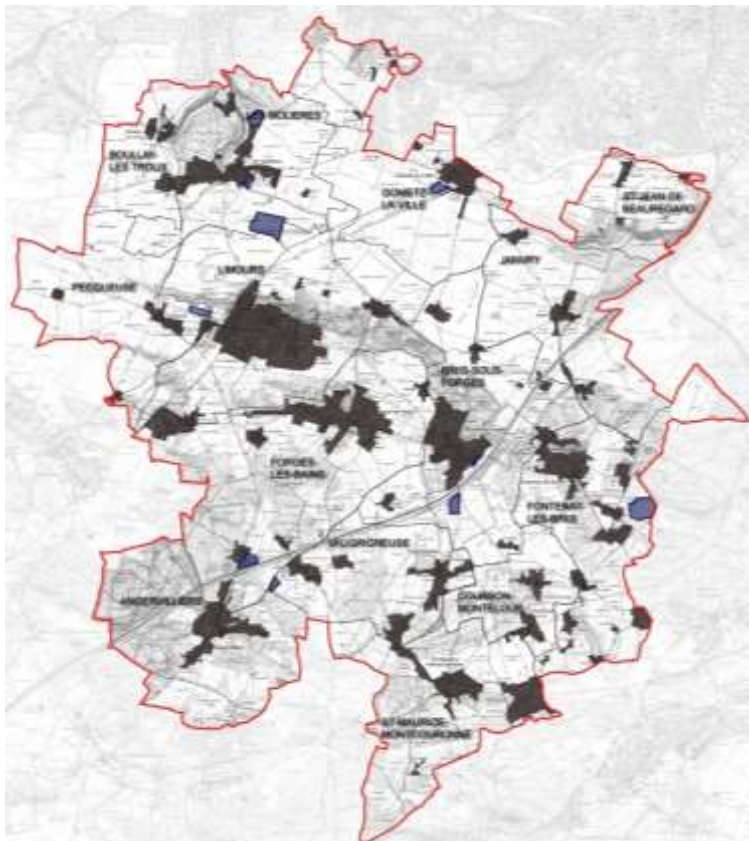
Le tissu économique de Vaugrigneuse est développé et se concentre principalement sur le hameau de Machery. En 2012, 68 entreprises sont recensées sur la commune. Une part importante d'auto-entrepreneurs est constatée.

Vue aérienne de la ZA de Machery



Source : Google Earth, 2012

Les zones d'Activités de la CCPL



Source : Diagnostic du SCOT de la CCPL

Au total, **4 principales zones d'activités économiques** ont été recensées sur la CCPL. Il s'agit de :

- **Forges-les-Bains** : 3 hectares occupés par 6 entreprises,
- **Gometz-la-ville** : 2,5 hectares occupés par 25 entreprises,
- **Limours-Pecqueuse** : 5 hectares occupés par une quarantaine d'entreprises,
- **Vaugrigneuse** : 2,5 hectares, 16 entreprises.

Extension possible de la zone inscrite au POS de 3,34 ha (0,55% du territoire)

Le tissu économique de Vaugrigneuse est composé : d'une Zone d'Activités Economiques, regroupant environ 16 entreprises sur 2,5 hectares. La commune compte environ 70 entreprises sur son territoire.

Des entreprises majoritairement de petite taille

Plus de 98 % des entreprises implantées sur la commune possèdent moins de 10 salariés. Toutefois, la maison de repos se distingue par son nombre d'emplois.

Les commerces et les activités de proximité

La commune s'inscrit dans un environnement commercial fort contribuant à l'évasion commerciale. Avec le développement de grandes surfaces, de nombreux villages ont perdu leur alimentation générale provoquant ainsi une dévitalisation de leur bourg. Le territoire de Vaugrigneuse ne comptabilise aucun commerce de proximité en 2012.

A proximité immédiate du territoire communal, des commerces de proximité variés :

- **La commune de Forges-les-Bains** comprend une dizaine de commerces et services à environ 6 minutes en voiture. L'offre commerciale se compose ainsi d'une superette de l'enseigne Coccimarket, deux bars/restaurants, un bar/tabac/PMU/loto, une pâtisserie/boulangerie/glacerie, une boutique de décoration, un fleuriste, un coiffeur, une pharmacie, une agence immobilière...
- **La commune de Briis-sous-Forges** dispose d'un appareil commercial complet assurant les besoins de première nécessité. Elle compte une vingtaine de petits établissements regroupés dans le centre bourg, le tissu commercial est constitué d'une variété typologique de commerces couvrant les besoins de proximité des habitants tant dans l'alimentation, l'équipement de la personne ou de la maison....
- **Le Val-Saint-Germain** présente en son cœur de village une alimentation générale « Le Relais des Mousquetaires ».
- Un commerce multi-services est en cours de réalisation sur la commune d'**Angervilliers**.
- Plus au Nord, **la commune de Limours** apparaît comme un pôle relais dans le secteur, attractif pour les petites communes qui ne disposent d'aucun équipement ou d'un dispositif très restreint.
- Le **centre commercial régional Ulis 2**, situé sur la commune **des Ulis** accueille environ 110 boutiques et plusieurs locomotives commerciales notamment Carrefour.

6. Diagnostic agricole et forestier

6.1 – ETAT DES LIEUX DES ACTIVITES AGRICOLES

L'activité agricole joue un rôle de premier plan dans le maintien et la valorisation du paysage et des potentialités sur le territoire.

Les chiffres présentés ci-dessous sont issus du recensement général (base de données Agrestes). Il a été réalisé en 1988, 2000 et 2010 pour les informations les plus récentes. Ce recensement s'attache à définir la structure des exploitations, les différents statuts, les modes de production, la composition des exploitations, les productions, le matériel utilisé...

Sur le territoire de Vaugrigneuse, l'agriculture occupe une place importante en termes d'occupation des sols.

La commune est située dans la région agricole de l'Hurepoix, celle-ci est représentée essentiellement par la culture intensive dont les principales productions sont les céréales notamment le blé, l'orge et le maïs et les oléagineux comme le colza.

Les régions agricoles de l'Essonne



Exploitations agricoles Ayant leur siège dans la commune			Superficie Agricole Utilisée en hectare			Superficie Agricole Utilisée moyenne en hectare			Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel		
1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010
12	14	4	648	723	411	54	52	103	16	15	11

Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments			Superficie des terres labourables en hectares		
1988	2000	2010	1988	2000	2010
77	72	79	579	644	365

Le territoire de Vaugrigneuse se caractérise ainsi :

- **des exploitations sont moins nombreuses....** Le RGA fait état entre 1988 et 2010 d'une baisse du nombre d'exploitations agricoles significative sur le territoire de la commune. Celles-ci passent de 12 exploitations en 1988 à 4 en 2011.

- **... mais qui s'agrandissent de plus en plus...** La pratique de grandes cultures semble être une condition pour assurer la pérennité de l'exploitation. La diminution du nombre d'exploitations favorise la concentration des activités agricoles et l'augmentation de la surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation. Cette surface est en 2010 de 103 hectares en moyenne par exploitation sur le territoire de la commune alors qu'elle était en 1988 de 54 hectares.

Part dans la Surface Agricole Utilisée en 2010	
Céréales	63 %
Oléo-protéagineux	18 %
Surface toujours en herbe	8 %

- **... toutefois un maintien de l'élevage est constaté.** Entre 1988 et 2010, le cheptel est évalué à environ 77 à 79 bêtes sur Vaugrigneuse. Le haras de la Fontaine s'étend sur 100 hectares de terres dont 60 hectares de surface sont toujours en herbe pour le pâturage des chevaux et la récolte du foin. Les 40 hectares restants sont exploités en cultures céréalières essentiellement pour l'alimentation des chevaux.

- **le nombre d'Unité de Travail Annuel et la Production Brute Standard moyenne diminuent...** La diminution du nombre d'exploitations agricoles s'accompagne logiquement d'une baisse du nombre d'unités de travail annuel (UTA). Si 16 UTA étaient recensées en 2000, 11 sont identifiables sur Vaugrigneuse en 2010. 50 % des exploitations comptent des salariés permanents en 2010. De plus, on constate une diminution de l'ordre de 10 % de la Production Brute Standard moyenne entre 2000 et 2010. En 2010, elle oscille aux alentours de 42 000 € en 2010.

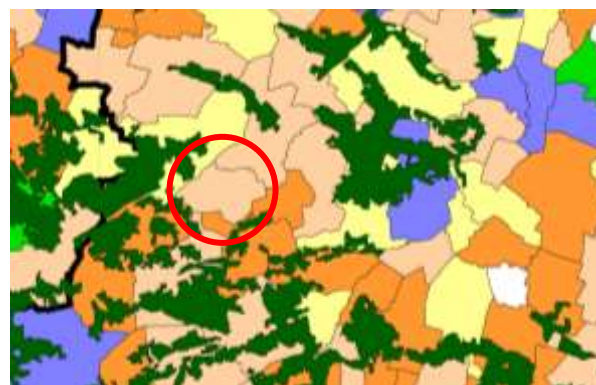
- **les exploitations spécialisées en «grandes cultures»** Les exploitations appartenant à l'orientation technico-économique (OTEX) «grandes cultures» sont majoritaires sur le territoire selon les données de la DRIAAF.

- **une pyramide des âges caractérisée par une faible représentation des moins de 40 ans...**

Parmi les chefs d'exploitations présents sur le territoire, plus de 75 % ont plus de 40 ans en 2010. Dans un contexte général où les installations sont peu nombreuses et les cessations d'activité fréquentes, la représentation des jeunes exploitants est importante pour garantir la pérennisation de l'activité dans le temps.

Si les moins de 40 ans représentent environ 25 % des chefs d'exploitations, on constate que les chefs d'exploitations possédant une formation supérieure est du même ordre (25 %). Une corrélation peut sembler-t-il être mise en évidence.

- **... et une absence des femmes...** En 2010, la représentation des femmes parmi les chefs d'exploitations est nulle.



OTEX dominante par commune

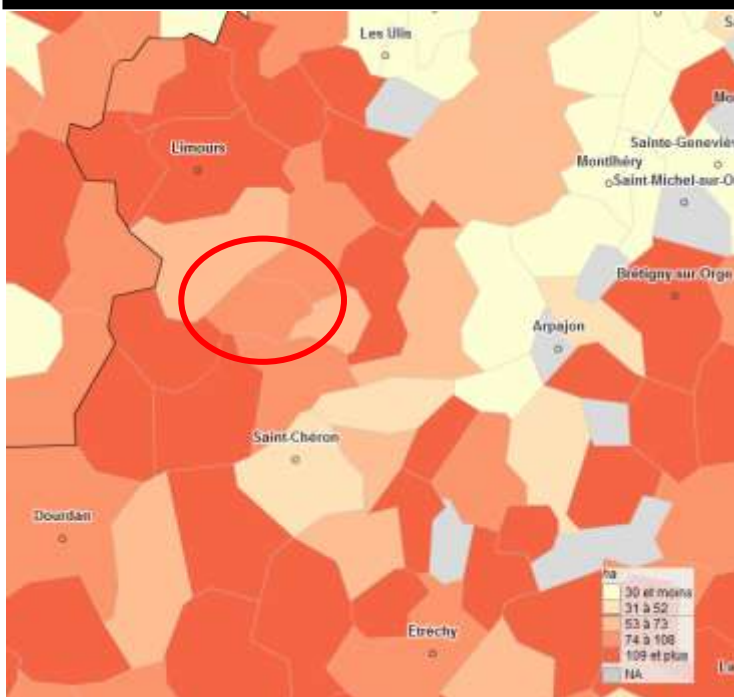
- Céréales, oléoprotéagineux et/ou autres grandes cultures
- Céréales, oléoprotéagineux (exploitation spécialisée COP)
- Elevage
- Horticulture (maraîchage, fleurs, fruits, vignes, pépinières)
- Mixte, polyculture, non classé
- Communes non agricoles

■ Massifs forestiers de plus de 100ha

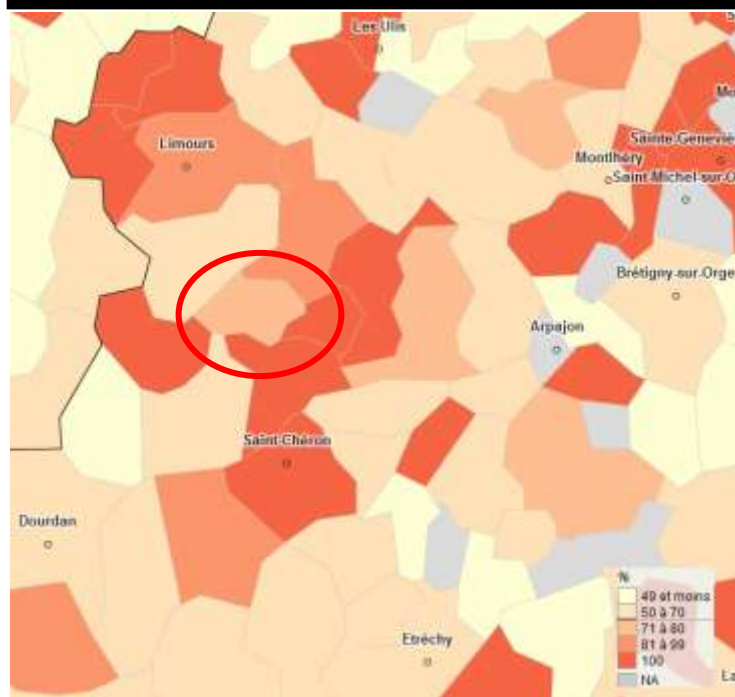
- **une baisse des exploitations sous forme individuelle...** Dans ce contexte de recherche de rentabilité et de productivité, les exploitations en statut individuel sont en recul. Si plus de 50 % des exploitations se développent sous forme individuelle, une baisse de 25 % est constatée entre 2000 et 2010 sur le territoire de Vaugrigneuse.

Les exploitations et types de cultures devront respecter les lois en vigueur et le schéma directeur départemental des exploitations agricoles en ce qui concerne en particulier les tailles d'exploitation et les cultures spécifiques telles que les OGM (respect des directives européennes en la matière).

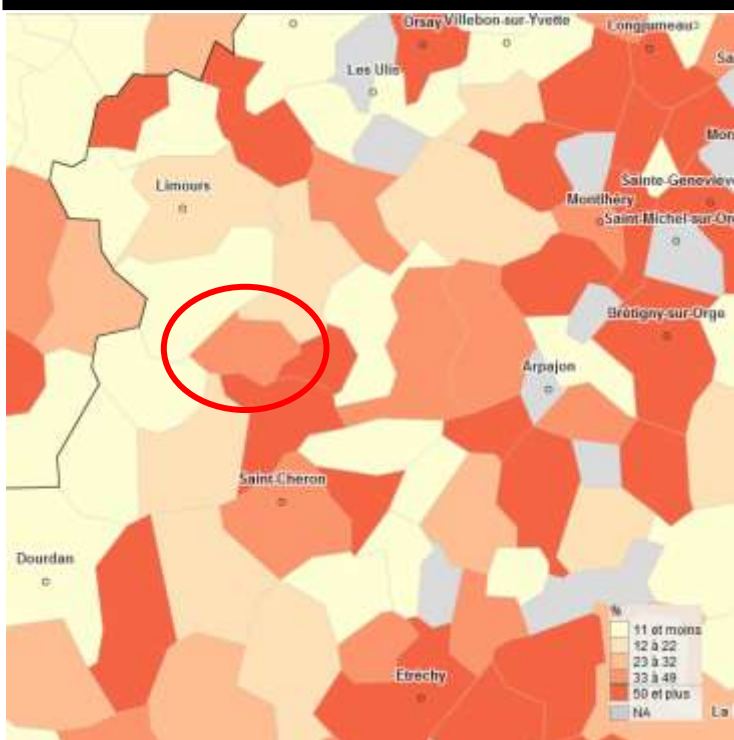
Surface agricole utilisée moyenne en 2010



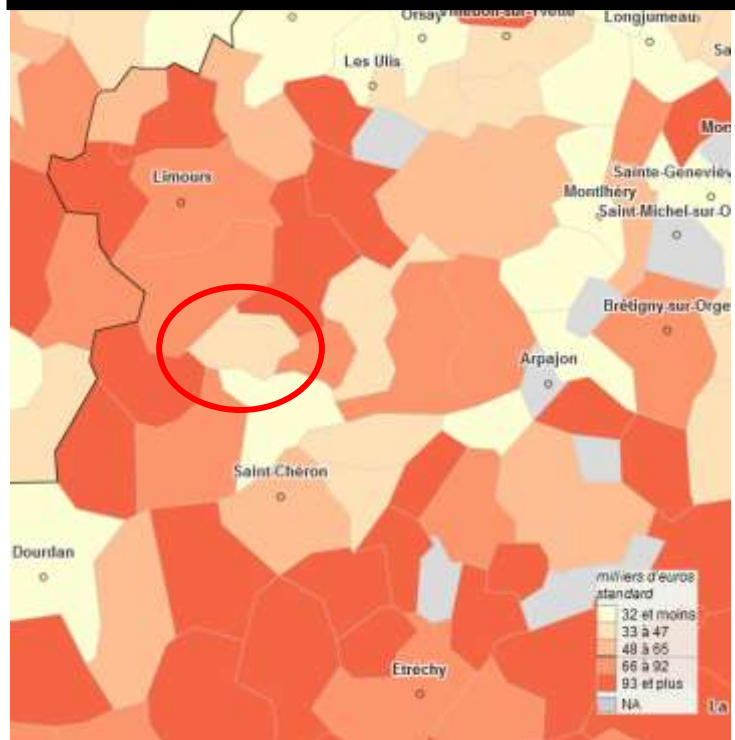
Part des exploitations individuelles en 2010



Part des exploitations sans successeur connu en 2010



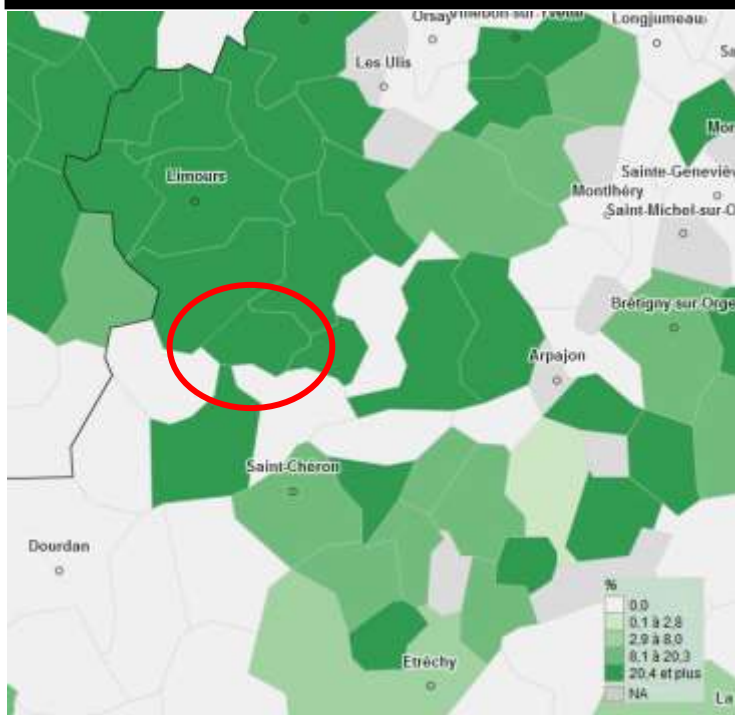
Production Brute Standard par UTA en 2010



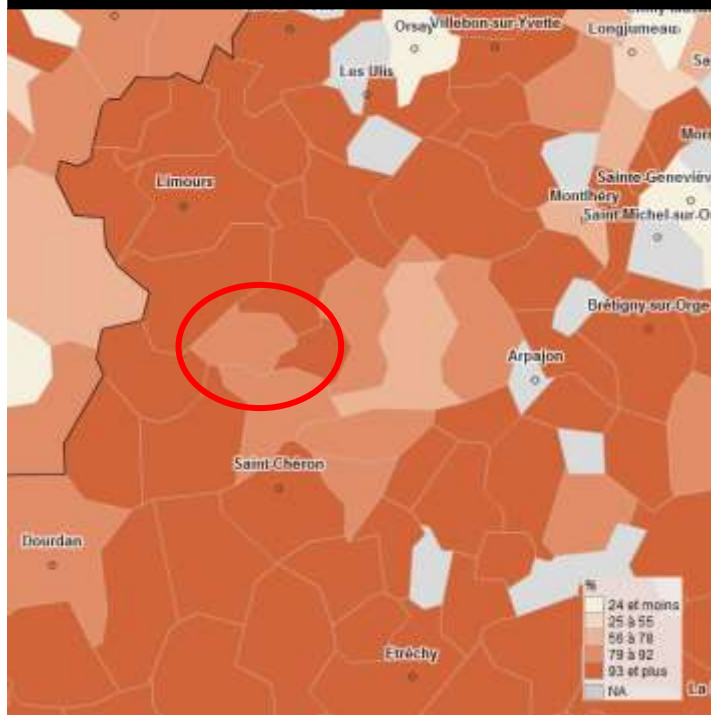
Part dans la Surface Agricole Utilisée en 2010

Céréales	63 %
Oléo-protéagineux	18 %
Surface toujours en herbe	8 %

Part des surfaces drainées en 2010



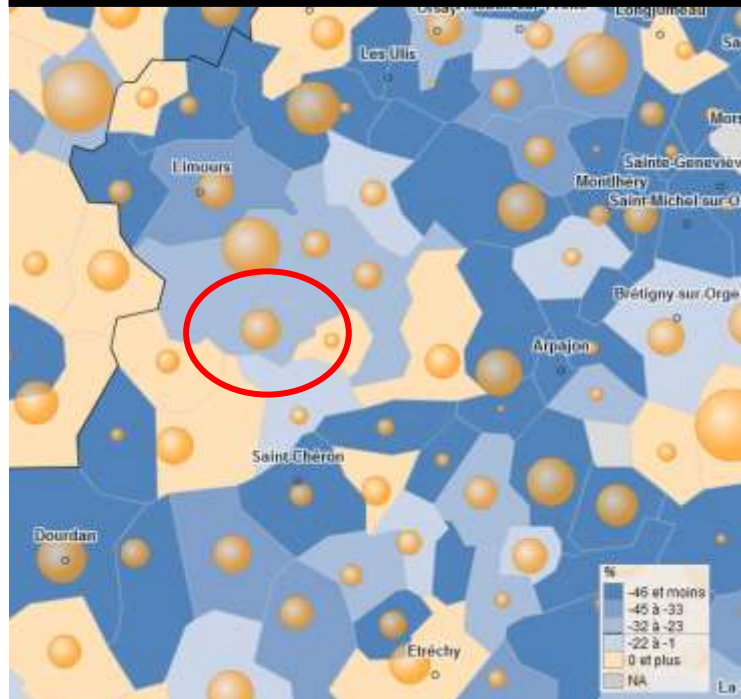
Part des terres labourables en 2010



Chefs d'exploitation en 2010



Evolution du nombre d'Unités de Travail Annuel : 2000-2010



Nombre de chefs d'exploitation en 2010

4

Nombre d'UTA en 2010

11

Evolution des chefs d'exploitation entre 2000 et 2010



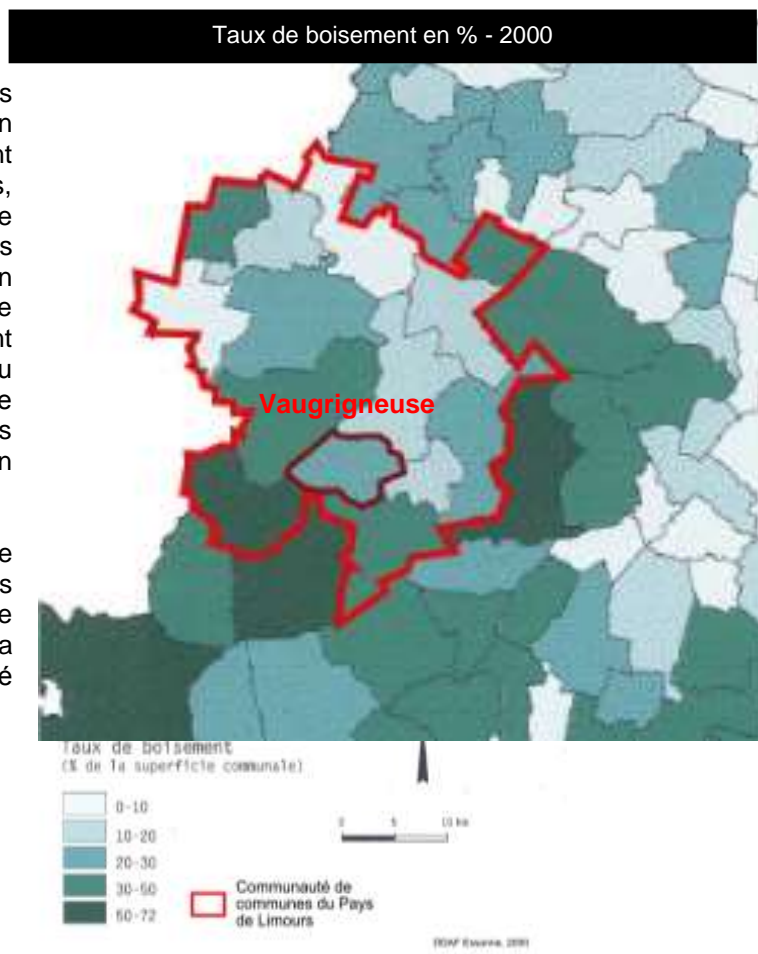
6.2 – ETAT DES LIEUX DES ACTIVITES FORESTIERES

Dans un contexte de tension sur les énergies d'origine fossile non renouvelables et des engagements internationaux qui visent à réduire l'émission de gaz à effet de serre, le développement des filières biomasse énergie (bois, pailles, cultures énergétiques, biogaz...) constitue une priorité en Ile-de-France. Plus particulièrement, le bois énergie est en plein essor. Conséquence de la concrétisation de nombreux projets de chaufferies bois, tant dans l'habitat collectif qu'au niveau d'installations industrielles, la récolte déclarée de bois de chauffage (ou bois énergie) a progressé de 80 % en Ile-de-France entre 1990 et 2009.

Vaugrigneuse possède un taux de boisement moyen en comparaison des autres communes de la Communauté de Communes du Pays de Limours. Malgré la présence de bois sur le territoire, l'activité forestière n'est pas développée sur Vaugrigneuse.

Les bois présents sur le territoire sont tous privés.

A noter, que pour les propriétaires de plus de 25 ha d'un seul tenant, un plan simple de gestion doit être établi. Cela concerne uniquement le bois des Nots.



EN RESUME...

L'EXISTANT

- Une population active en hausse depuis 1975 ayant connue des périodes de croissance régulières.
- Un taux d'activité important (76,6% en 2008) comparativement aux taux départementaux et de la CCPL.
- Vaugrigneuse se localise à proximité de pôles d'emplois dynamiques de la première couronne parisienne.
- Un taux de chômage modéré en 2008 comparé au département (6,1 % en 2008 sur Vaugrigneuse) mais qui reste supérieur à la moyenne de la CCPL.
- Une surreprésentation des activités tournées vers le tertiaire et une majorité d'entreprises de petite taille.
- La maison de retraite de la Fontaine aux cossons employant plus de 30 salariés.
- Une activité agricole marquant le caractère rural de la commune.

LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Préserver l'activité agricole.
- Développer les commerces de proximité et les activités compatibles avec un environnement résidentiel dans les zones urbaines.
- Conforter et structurer les activités existantes.

7. Circulations et déplacements

7.1 – LES MOYENS DE TRANSPORTS ET DE DEPLACEMENTS

Une desserte principalement assurée par un réseau départemental local...

Desserte du territoire de Vaugrigneuse



La commune de Vaugrigneuse est essentiellement accessible par **un réseau de voies départementales d'intérêt local**. Le territoire communal est directement desservi par :

- **La RD 131** qui traverse le territoire du Nord au Sud. Elle relie les communes de Briis-sous-Forges à Saint-Maurice-Montcouronne.
- **La RD 838** qui dessert le hameau de Machery, relie la commune de Limours à la ville de Dourdan.
- Plus largement, **la RD 27** en passant à proximité de la commune lui confère une bonne accessibilité.

Ces axes assurent les liaisons vers les communes voisines mais permettent également de relier la commune au **réseau départemental et national structurant**, constitué par :

- **La RN 20**, accessible à hauteur d'Arpajon via la RD27 puis la RD 116,
- **L'A10**, qui relie Paris à Bordeaux. Cet axe, qui traverse la commune d'Est en Ouest, ne la dessert pas directement. Les échangeurs les plus proches se localisent à environ 8 km au niveau de Dourdan, à 13 km au niveau des Ulis.

...et une offre en transport en commun relativement peu développée

■ **Le réseau de transports ferrés**

Bien que la ligne de Transport à Grande Vitesse « Atlantique » traverse la commune d'Ouest en Est, aucune gare ne se situe sur la commune.

Afin de profiter de l'offre en transport en commun ferré, les utilisateurs se rendent principalement sur les communes d'Orsay et de Massy, via les navettes de Briis-sous-Forges.



■ Le réseau de bus

Trois lignes de bus et 2 navettes desservent la commune de Vaugrigneuse :

Lignes	Itinéraire	Nbre de course	
Les navettes			
Navette 39.05	Angervilliers – Machery- Les petites Buttes – Vaugrigneuse – Briis gare autoroutière	4 le matin dont 2 scolaires	4 le soir dont 1 scolaire
Navette Sud	Gare autoroutière-Fontenay-Courson-Saint-Maurice- Vaugrigneuse La Fontaine-Centre	5 le matin	8 le soir

Desserte du collège Jean Monnet		
39.28 C	Machery, Les Petites Buttes, l'Orme gras	1 aller, 2 retours
39.28 F	La Fontaine aux Cossons, rue de a Fontaine, Mairie	1 aller, 2 retours

Véolia transports		
Ligne 013-013-006	Limours, Dourdan : - Vaugrigneuse centre - Vaugrigneuse La fontaine aux Cossons <i>Ces lignes sont également utilisées par nos lycéens pour se rendre à Limours comme à Dourdan.</i>	6 par jour dont 1 aller/retour utilisé par les enfants de l'école élémentaire 7 par jour

De plus, un service de car est organisé par la CCPL pour acheminer les personnes âgées vers les marchés de Limours le jeudi et vers le centre commercial des Ulis tous les mardis.

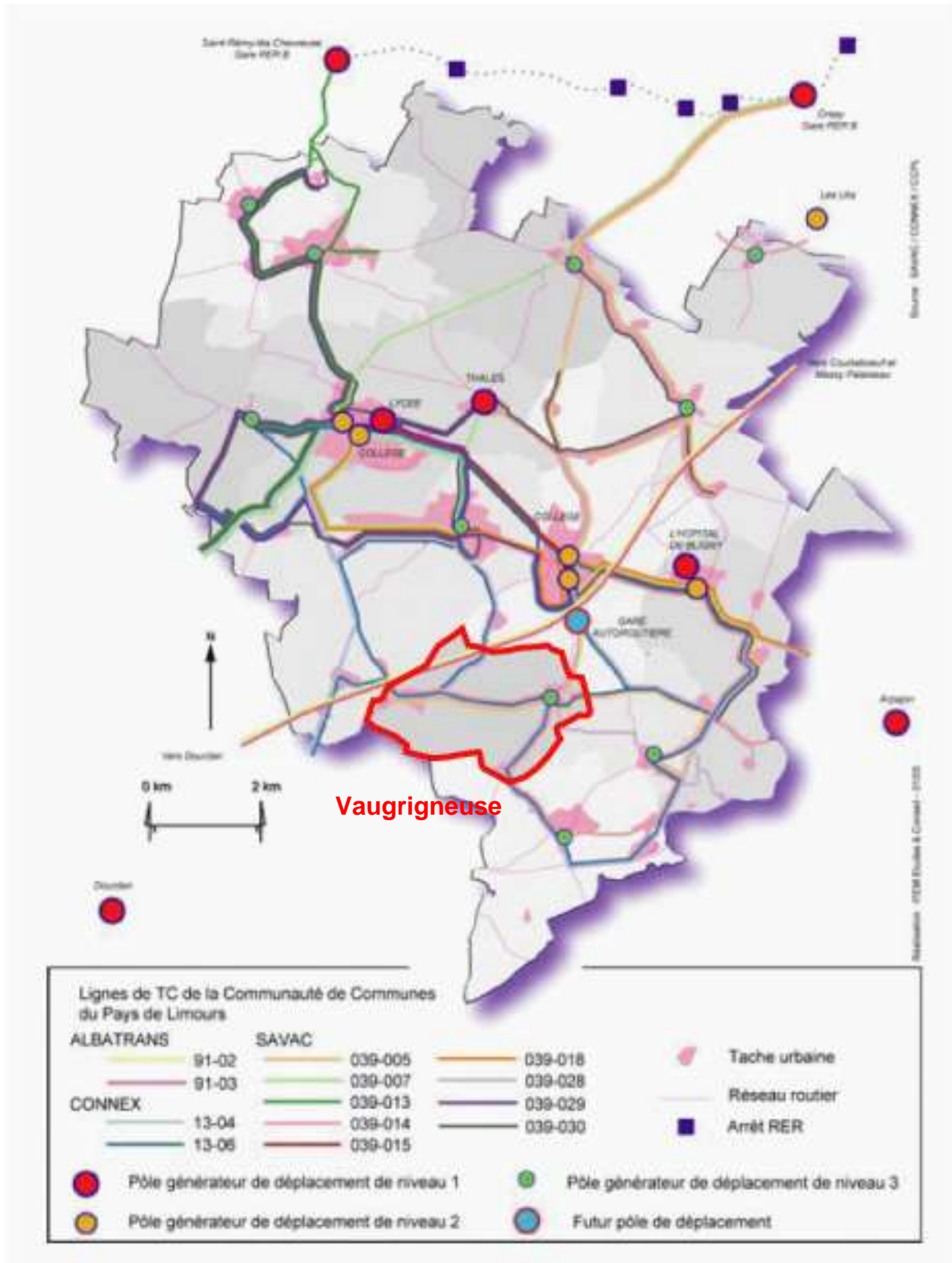
Ces lignes assurent principalement un rabattement vers la gare routière de Briis-sous-Forges et les déplacements des scolaires. Si des lignes spécifiques ont été mises en place (déplacements des personnes âgées), la desserte dite « locale » permettant de rejoindre les communes voisines et les pôles attractifs est insuffisante.

L'offre est globalement faible aux heures creuses et la desserte n'est pas suffisamment attractive pour offrir une alternative concurrente à l'usage de l'automobile.

- l'absence totale d'une offre en soirée et dans la journée,
- une faible cadence aux heures de pointe,
- une absence de services le week-end et les jours fériés,
- service réduit pendant les vacances scolaires et le week-end,
- certains secteurs de la commune de Vaugrigneuse ne sont pas desservis par les transports de bus.

La mise en place de systèmes de déplacement adaptés aux secteurs à faible densité doit être étudiée, notamment les transports à la demande, qui peuvent compléter l'offre en heures creuses et s'adresser à des clientèles spécifiques.

Lignes de transport en commun à l'échelle de la CCPL



La gare auto-routière de Briis sous Forges

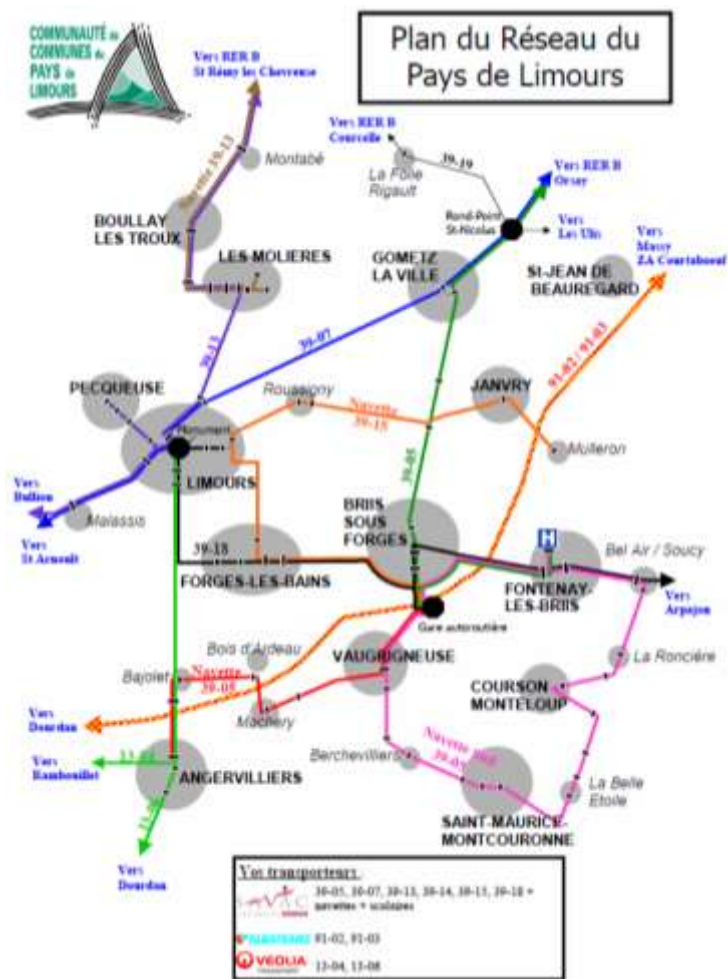
Elle constitue le terminus de la ligne 39-05 et permet ainsi l'accès aux lignes express d'Albatrans qui circulent sur l'autoroute A10 et qui permettent de rejoindre Massy, Courtaboeuf, Dourdan et Orsay.

La gare autoroutière de Briis-sous-Forge est unique en France et la seule en Europe sur autoroute concédée.

En 2008, plus de 275 000 voyageurs ont utilisé la gare autoroutière ce qui lui a valu de recevoir le Grand Prix de l'Intermodalité du magazine spécialisé Ville & Transports en 2008.

5 lignes de rabattement permettent d'accéder à la gare autoroutière qui offre des capacités de stationnement importantes, mais déjà saturées : parking voiture gratuit de 230 places et parking vélo de 24 places.

Un projet d'agrandissement du parking existant est déjà inscrit dans le document d'urbanisme local (PLU) de la commune de Briis-sous-Forge.



Les modes de transport domicile-travail

Le moyen de transport utilisé par les habitants de Vaugrigneuse, dans leurs déplacements domicile-travail, est très majoritairement la voiture particulière.

Les données statistiques de 1999 montraient que près de 40 % des actifs résidant sur la commune utilisent leur véhicule particulier et 0 % utilisaient les transports en commun.

RAPPEL / Résultat du recensement de la population de 2008

La zone géographique sélectionnée compte moins de 2 000 habitants. Or, les tableaux détaillés sont disponibles sur des territoires comptant au moins 2 000 habitants.

En 2008, à l'échelle de la CCPL, l'utilisation de voitures, camions ou fourgonnettes restent le mode de transport le plus utilisé pour les habitants de la Communauté de Communes.

Mode de transport domicile-travail des actifs en 2008			
	Actifs résident sur la commune de la CCPL	Actifs résident dans l'Essonne	Actifs résidents en Ile-de-France
Pas de transport	25,8 %	0,1 %	0 %
Marche à pieds seule	18,5 %	0,5 %	0,1 %
Deux roues seul	1,3 %	2,6 %	3,2 %
Voiture, camion, fourgonnette	51,9 %	90,6 %	75,4 %
Transport en commun seul	2,5 %	5,9 %	21,3 %
total	100 %	100 %	100 %

Source : migrations alternantes RP 2008 INSEE

Sur Vaugrigneuse, l'automobile est la pratique la plus répandue pour les déplacements pendulaires et

- un nombre de véhicules par ménage important :

35,5 % des ménages ont au moins 1 véhicule en 2008,
62,1 % possèdent 2 véhicules.

- des migrations domicile-travail importantes :

89,8 % des actifs travaillent en-dehors de Vaugrigneuse.

7.2 – LES GRANDS FLUX

Les trafics sur les axes majeurs

	2004	2006	2010	Evolution 2004-2010
RD 131	1550	1591 dt 3,3 % de poids lourds	1462 dt 4,3 % de poids lourds	- 8 %
A 10	70 000 véhicules/jour à plus de 80 000 véhicules/jour			

Extrait – Carte du trafic routier réalisé par le Conseil Général en 2010



Source : Carte « Trafic routier en Essonne – Edition 2010 – Conseil général de l'Essonne et Direction Interdépartementale des Routes Ile-de-France »

Vaugrigneuse est traversé par la RD 131 qui comptabilise environ 1462 véhicules par jour, dont 4,3% de poids lourds. L'évolution est en légère baisse depuis 2004.

L'A10 supporte un trafic supérieur à 70 000 véhicules par jour. La présence de cet axe majeur ne permet pas à la commune d'être accessible puisqu'il n'existe pas d'échangeur ni au niveau de la commune et ni au niveau de la CCPL.

La présence de l'Autoroute A10, véritable coupure urbaine, engendre un certain nombre de nuisances (visuelles, sonores ou bien encore olfactives). Cependant la présence de la gare autoroutière permet de profiter de l'efficacité de cet axe.

A l'échelle de la Communauté de Communes des Pays de Limours, on observe une forte disparité du trafic sur la RD 131, qui oscille entre 1 500 et 5 900 véhicules par jour. Le nombre de véhicules par jour sur Vaugrigneuse est inférieur aux autres tronçons sur cet axe. La part de poids lourds est la plus faible de la CCPL avec 1,9%

Fréquentation avec la part des VP et PL

Nom des voies	TMJA selon les tronçons	TJMA tous tronçons	Part (et nbre) de PL
RD35	24 350	24 350	3,5 % (852)
RD988	11 567 6 222	8 894	4 % (356)
RD97	6 490 4 680	5 585	5,7 % (318)
RD3	7 896 5 158	5 273	4,3 % (227)
RD838	2 764 4 397 3 864 4 223	4 760	3,5 % (167)
RD131	6 557 5 205 5 894 1 550	4 216	1,9 % (80)
RD152	4 022 1 895	2 948	4,6 % (136)
RD27	3 602	3 602	5,6 % (202)
RD40	5 095 2 017	3 555	3,7 % (131)
RD24	2 972	2 972	7,2 % (214)
RD41	1 150	1 150	NC
RD132	1 131	1 131	3,6 % (41)

Sources : CG et DDE 91, Trafic Journalier Moyen. Données actualisées en 2003

Les migrations domicile – travail

- **10,2 % des actifs habitent et travaillent sur la commune.**
- **Une commune peu attractive en termes d'emplois, ce qui engendre des flux sortants largement majoritaires**

■ Où travaillent les habitants de Vaugrigneuse?

Sur les 620 actifs ayant un emploi en 2008, 60 travaillent sur la commune (10,2%). Cette proportion relativement peu importante, s'explique par le caractère essentiellement résidentiel de la commune. Toutefois, jouissant d'une bonne accessibilité aux pôles d'emplois limitrophes, une grande majorité des actifs de Vaugrigneuse travaille dans le département de l'Essonne (70 %).



Peu d'actifs, habitant à Vaugrigneuse, travaillent sur place. Près de 90 % des actifs travaillent en dehors de leur commune. 70% de ces actifs travaillent dans le même département et 29% dans la région Ile de France. Seulement 1% des actifs se déplacent dans une autre région.

7.3 – LES CIRCULATIONS DANS LA COMMUNE

Un réseau structuré par la RD 131 et de voies communales

La route départementale RD 131, voie la plus fréquentée du territoire, constitue l'axe dorsal Nord-Sud du territoire de Vaugrigneuse. Elle dessert le Bourg et la Fontaine aux Cossons.

Les voies communales, peu nombreuses sur le territoire permettent de relier les zones urbanisées entre elles. Il s'agit de la rue de la Mare aux Chats, de la rue des Chataigniers, de la rue de la Chardonnière, de la rue du Bois des Nots et de la rue des Jardins.

Le réseau structurant



Le réseau de desserte secondaire et local

Les voies locales se sont rattachées perpendiculairement au réseau secondaire et sont peu denses :





RD 131 – Entrée Nord du Bourg de Vaugrigneuse



Rue de la Mare aux Chats – Machery



Rue du Lavoir - Machery



Rue de la Mare aux Chats – Entre le Bourg et les Petites Buttes



Rue du Chemin Tournant - Bourg



Rue des Châtaigniers – les Petites Buttes

Les circulations douces

Le réseau de circulations douces (piétonnes ou cyclables) et cheminements est constitué :

- **de chemins de randonnées ou de promenades** : la commune est traversée par le **GR n°11** (parcours de grande randonnée) qui forme une boucle dans la région Ile-de-France pour une longueur totale dépassant les 600 kilomètres. Ce chemin traverse le hameau de Machery dans une orientation Nord/Sud pour ensuite rejoindre la Fontaine aux Cossons. Il traverse ensuite le bourg de Vaugrigneuse et le Bois d'Annette.

La commune est également maillée de multiples cheminements piétonniers à caractère privé, structurant notamment les espaces boisés de la commune.

- **de chemins ruraux ou de dessertes agricoles** dans les espaces agricoles. Ces chemins, voies d'accès aux engins agricoles, structurent les espaces agricoles. Ils constituent, par ailleurs, d'excellents circuits de promenade reliant notamment le parcours de grande randonnée. Les engins agricoles empruntent le réseau de voiries existant ainsi que les chemins agricoles.

Réseau des circulations douces sur Vaugrigneuse



Rue de la Mare aux Chats – Entrée des Petites Buttes



Rue du Bois des Nots – En face des équipements sportifs

7.4 – LA SECURITE

Une étude de sécurité a été menée sur chacune des routes départementales en Mai 2006 pour le compte du Conseil Général. Ainsi, il est mis en avant pour l'ensemble des deux voies :

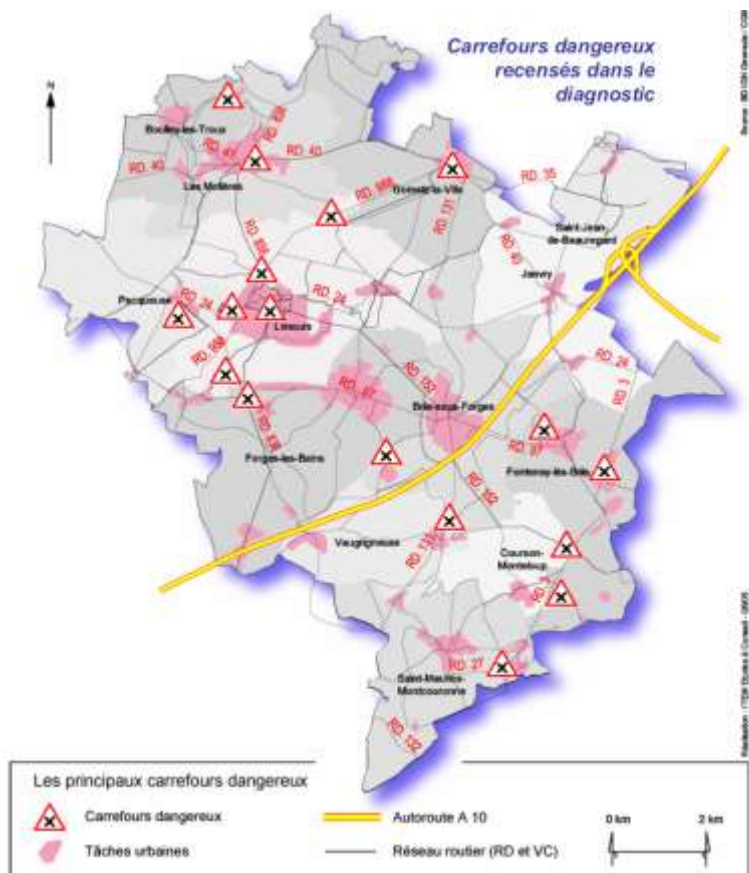
- que bien qu'il n'y a pas eu de croissance du trafic constatée lors des comptages effectués par le Conseil Général, la forte augmentation des micro-déplacements (déplacements de proximité) contribue à soutenir le sentiment d'insécurité des habitants.
- que le principal problème provient de la vitesse excessive des véhicules rentrant dans l'agglomération.

A l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Limours, il apparaît que l'axe le plus accidentogène est la RD 838 avec 28 accidents recensés entre 1999 et 2003.

La RD 131 comptabilise une dizaine d'accidents sur la période d'études dont un seul ayant eu lieu sur le territoire de Vaugrignouse.

Les axes les plus accidentogènes

NOMBRE D'ACCIDENTS PAR ROUTE ET PAR COMMUNE ENTRE 1999 ET 2003		
Nom des voies	Nom des communes	Total
RD838	Boullay-les-Troux	1
	Forges-les-Bains	6
	Les Molières	9
	Limours	12
Total RD 838		28
RD988	Fontenay-lès-Briis	1
	Forges-les-Bains	3
	Gometz-la-Ville	4
	Limours	17
Total RD 988		25
RD 97	Briis-sous-Forges	3
	Fontenay-lès-Briis	5
	Forges-les-Bains	6
	Limours	1
Total RD 97		15
RD 24	Briis-sous-Forges	2
	Janvry	2
	Limours	5
	Pecqueuse	3
Total RD 24		12
RD 3	Courson	3
	Fontenay-lès-Briis	6
	Saint-Maurice-Montcouronne	1
Total RD 3		10
RD 131	Briis-sous-Forges	9
	Vaugrignouse	1
Total RD 131		10
RD 40	Boullay-les-Troux	2
	Gometz-la-Ville	5
	Les Molières	3
Total RD 40		10
RD152	Courson	1
	Forges-les-Bains	6
	Limours	3
Total RD 152		10
RD 27	Saint-Maurice-Montcouronne	8
Total RD 27		9
RD 35	Saint-Jean-de-Beauregard	3
Total RD 35		3
RD 41	Les Molières	1
Total RD 41		1
Total RD 132		0
Total		133



Extrait : PLD du Pays de Limours

7.5 – LES ORIENTATIONS SUPRACOMMUNALES ET PROJETS

Le PDU Ile de France :

Approuvé en 2000, ses objectifs visent à :

- diminuer le trafic automobile,
- développer les transports collectifs et les moyens de déplacements économes et non polluants,
- organiser le stationnement du domaine public,
- réduire l'impact sur la circulation et sur l'environnement du transport et la livraison de marchandises,
- encourager les entreprises et collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun,
- développer un réseau de liaisons douces permettant d'une part, de relier les différents équipements et quartiers de la commune et, d'autre part, les relations avec l'extérieur.

Le Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile de France, en cours de révision, a été arrêté par le Conseil Régional le 16 février 2012.

Le Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD):

Par délibération de l'Assemblée départementale en date du 22 juin 2000, le Conseil général de l'Essonne a adopté un Schéma Directeur de la Voirie Départementale, qui définit la politique d'aménagement du réseau routier départemental, tous modes confondus, à l'horizon 2015. Il établit notamment une hiérarchisation des voiries départementales, en distinguant le réseau structurant, qui assure les principales liaisons entre les pôles, et le réseau d'accompagnement, complémentaire au premier, qui irrigue le territoire départemental par un maillage plus fin et qui dessert la vie locale.

Sur le territoire de Vaugrignouse, le réseau routier départemental s'organise autour de la RD 131, qui relève du réseau routier département d'accompagnement.

Réseau routier national et départemental à Vaugrignouse



Source : Extrait de la carte du réseau routier national et départemental – Edition 2008 – Conseil général de l'Essonne

Le Plan Local de Déplacement:

Le PLD du Pays de Limours, dont fait partie la commune de Vaugrigneuse, a été approuvé en octobre 2006. Ce plan comporte 5 grands objectifs :

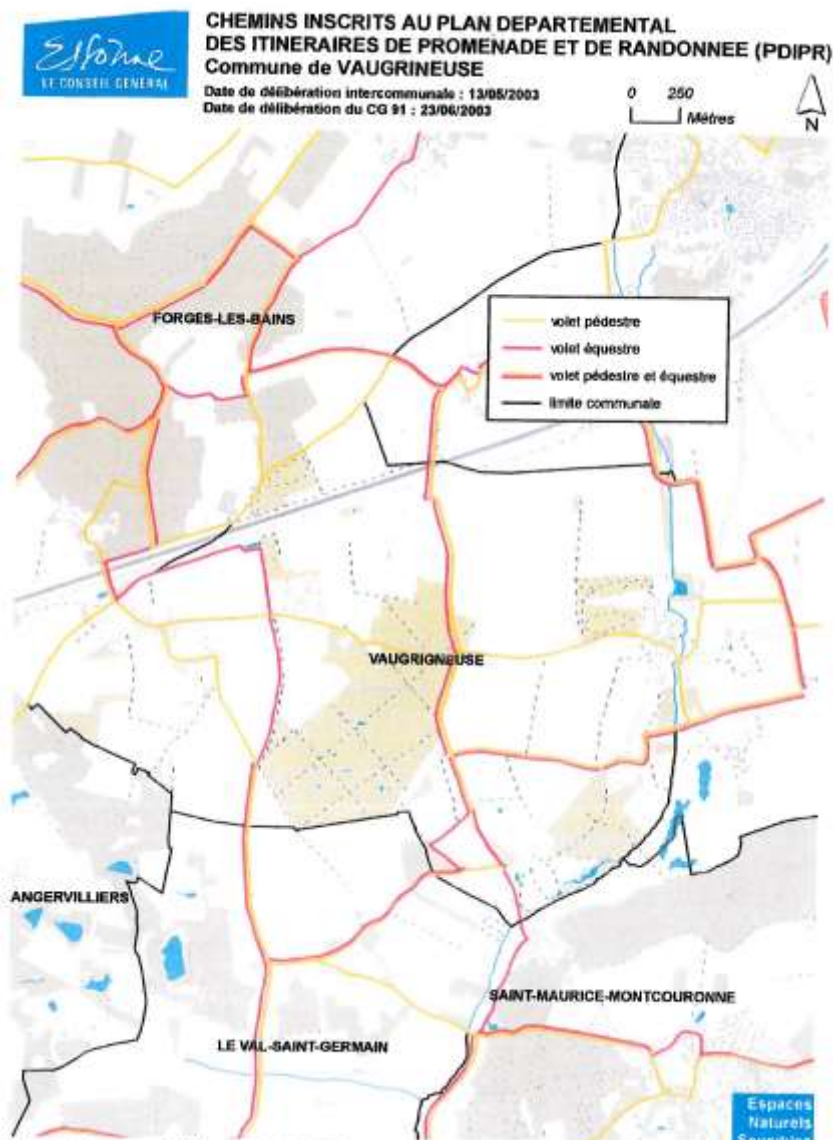
- mieux aménager et sécuriser la voirie,
- améliorer l'offre de transport collectif,
- organiser le stationnement de certains lieux où la concurrence est forte et lutter contre l'incivisme,
- développer les modes doux et sécuriser leurs pratiques,
- mieux connaître les pratiques de déplacement et accompagner les acteurs locaux.

Le Plan département des itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Plusieurs chemins présents sur la commune sont inscrits au PDIPR, suite à la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) du 13 mai 2003 et à celle du Conseil Général du 23 juin 2003.

Les objectifs du PDIPR sont :

- d'assurer la protection juridique ces chemins,
- de favoriser la pratique de la randonnée, en assurant la continuité des itinéraires à travers les communes afin de constituer sur l'ensemble du territoire essonnien un réseau cohérent,
- de contribuer à la découverte des patrimoines naturels, culturels et touristiques essonnien,
- d'assurer un maillage des espaces naturels (liens entre les uns et les autres).



Le Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD):

Afin de promouvoir et faciliter les déplacements des personnes à pied et à vélo, le Département de l'Essonne a réalisé un **schéma directeur des circulations douces**.

Trois objectifs majeurs ont guidé l'élaboration de ce schéma :

- améliorer la sécurité des usagers sur 240 kilomètres de routes départementales ;
- améliorer la qualité de vie ;
- assurer un maillage entre un réseau supra-communal et des réseaux communaux.

L'itinéraire n°15 de ce Schéma Départemental concerne la commune de Vaugrigneuse. Cet itinéraire emprunte la RD 131 de Saint-Chéron jusqu'à Briis-sous-Forges. Outre la connexion des centres-villes des deux communes situées aux extrémités, cet itinéraire permettra la desserte de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges.

Extrait du Schéma Départementale des Circulations Douces



Le Schéma Directeur Départemental des Dépendances Vertes (S3DV) :

En application de l'acte 1 de l'Agenda 21 départemental, un Schéma Directeur des Dépendances Vertes a été adopté le 2 février 2009, afin de promouvoir, entre autres, une approche plus environnementale de l'aménagement et de la gestion des abords de la voirie départementale.

La commune de Vaugrigneuse n'est concernée par aucune unité d'aménagement.

EN RESUME...

L'EXISTANT

- Une desserte principalement assurée par un réseau départemental local. Celui-ci assure des liaisons vers les axes structurants et les pôles urbains situés à proximité.
- Le taux d'utilisation des transports en commun est faible malgré la proximité de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges.
- Des modes de déplacements principalement axés sur l'usage de la voiture particulière
- Une circulation de transit concentrée sur la RD 131.
- Des flux de migration domicile-travail conséquents, liés à la proximité de pôles d'emplois.
- Un schéma de circulation bien hiérarchisé au sein de la commune...
- ...et un réseau de liaisons douces intéressant à valoriser et à renforcer.

LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Renforcer et développer les transports alternatifs à la voiture (transports en commun et liaisons douces).
- Maintenir et valoriser les circulations agricoles ou de villégiature pour l'exploitation et la découverte des espaces naturels.
- Assurer la fluidité des circulations et la fluidité des déplacements.